



Commission européenne

Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

Appel à propositions restreint 2009

Formulaire de demande de subvention (Parties A et B)

Pour des raisons économiques et environnementales, nous vous recommandons fortement de soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons aussi d'utiliser autant que possible les impressions recto-verso.

Ligne budgétaire : 21 04 01

Référence: EuropeAid/**128320**/C/ACT/Multi

Date limite de soumission des Notes succinctes de présentation:
01/10/2009

Dossier N°	
<u>(pour usage interne seulement)</u>	

AVERTISSEMENT

Les grilles d'évaluation et les formulaires de demande de subvention ont été modifiés pour cet appel de manière à mettre davantage l'accent sur la pertinence de l'évaluation des Notes succinctes de présentation. La pertinence constituera donc le critère majeur de présélection. La pertinence ne sera pas revue lors de l'évaluation du formulaire complet de la demande. **Il est dès lors primordial que les demandeurs utilisent le formulaire de demande correct pour cet appel à propositions.**

L'enregistrement préalable des demandeurs et des partenaires dans la base de données en ligne d'EuropeAid, PADOR disponible à l'adresse suivante http://ec.europa.eu/europeaid/work/online-services/pador/index_fr.htm, est obligatoire pour cet appel (voir section 2.2. des lignes directrices pour plus de détails).

Le traitement des données à caractère personnel (nom, adresse, CV par exemple) mentionnées dans votre formulaire de demande sera effectué en conformité avec les dispositions du Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Les réponses aux questions du présent formulaire sont nécessaires afin d'évaluer votre demande de subvention et seront traitées uniquement dans ce but par le service responsable du programme de subventions communautaires concerné. Sur demande, les données personnelles pourraient vous être envoyées afin de les corriger ou compléter. Pour toute question relative à ces données, vous pouvez contacter le service de la Commission auquel le formulaire doit être renvoyé. En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez la possibilité d'introduire un recours à tout moment auprès du Contrôleur européen de la protection des données. (Journal officiel L 8, 12.1.2001).

TABLE DES MATIERES

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION	4
I. DEMANDEUR ET PARTENAIRES	4
II. L'ACTION	6
1. RESUME DE L'ACTION.....	7
2. PERTINENCE DE L'ACTION.....	8
3. DESCRIPTION DE L'ACTION.....	11
III. LISTE DE CONTROLE	12
IV. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION	13
PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE	14
I. INFORMATION GENERALE	14
II. L'ACTION	14
1. DESCRIPTION.....	14
1.1. Objectifs.....	14
1.2. Pertinence de l'action.....	14
1.3. Description de l'action et de son efficacité (maximum 14 pages).....	15
1.4. Méthodologie (maximum 4 pages)	29
1.5. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action	33
1.6. Durabilité (maximum 3 pages)	40
1.7. Cadre logique.....	40
2. BUDGET DE L'ACTION	43
3. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	44
4. EXPERIENCE D'ACTIONS SIMILAIRES DU DEMANDEUR	45
III. LE DEMANDEUR.....	52
1. IDENTITE.....	52
IV. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION.....	53
1. DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S)	53
2. DECLARATION DE PARTENARIAT	53
V. ASSOCIE(S) DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION	55
VI. LISTE DE CONTRÔLE	56
VII. DECLARATION DU DEMANDEUR.....	57

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

I. DEMANDEUR ET PARTENAIRES

Nom du demandeur	WWF Central Africa Programme Office
Nationalité ¹ du demandeur et date d'établissement	Camerounaise – 25 mars 2004
Numéro d'identification EuropeAid ² du demandeur	CM-2009-BAZ-1409818171
Numéro de contrat en cours/Numéro de fiche d'entité légale (si disponible) ³	N/A
Statut juridique ⁴	Association privée (ONG)
Partenaire 1	Nom: Numéro d'identification EuropeAid ⁵ : Nationalité et date d'établissement ⁶ : Statut juridique ⁷ :
Partenaire 2 NB: ajouter autant de lignes qu'il y a de partenaires	Nom: Numéro d'identification EuropeAid: Nationalité: Statut juridique:

¹ Les statuts devront permettre d'établir que l'organisation a été créée par un acte relevant du droit interne du pays. À cet égard, toute entité juridique dont les statuts auraient été créés dans un autre pays mais qui serait enregistrée localement, quand bien même elle serait en possession d'un «Protocole d'entente», ne pourrait être considérée comme une organisation locale éligible. Pour les organisations internationales, indiquer «non applicable (N/A)».

² Ce numéro est alloué lors de l'enregistrement de l'organisation dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez visiter le site http://ec.europa.eu/europeaid/work/online-services/pador/index_fr.htm

³ Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne/a été informé du numéro de fiche d'entité légale. Si aucun des deux cas ne s'applique, indiquer «N/A».

⁴ Par exemple, association sans but lucratif, ONG, organisation internationale, etc.

⁵ Voir la note de pas de page 2.

⁶ Voir la note de bas de page 1.

⁷ Voir la note de bas de page 4.

**PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION - A REMPLIR PAR TOUS LES
DEMANDEURS**

Coordonnées du demandeur pertinentes dans le cadre de cette action:	
Adresse postale	Immeuble Panda, Rue la Citronnelle, BAT Compound Bastos, BP 6776 Yaoundé Cameroun
Numéro de téléphone: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	+237 22 21 70 83/84
Numéro de téléphone portable: Indicatif Pays + numéro	+237 75 27 50 01 +237 99 31 27 14
Numéro de fax: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	+237 22 2170 85
Personne de contact pour cette action	André KAMDEM TOHAM, Directeur Régional de la Conservation.
Adresse e-mail de la personne de contact	Atoham@wwfcarpo.org
Adresse e-mail de l'organisation	Nquist@wwfcarpo.org
Site Internet de l'organisation	www.panda.org/who_we_are/wwf_offices/cameroon

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à la Commission européenne. La Commission européenne ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

II. L'ACTION

Le demandeur doit s'assurer que la présente section de cette Note succincte de présentation :

- n'excède pas 5 pages pleines (format A4) de caractères Times New Roman 11 avec 2 cm de marges;
- réponde, suivant la même séquence, aux parties listées ci-dessous. La taille de chaque section devra refléter l'importance relative de chaque partie (voir scores maximum dans la grille d'évaluation et dans les lignes directrices). L'évaluation sera conduite conformément à la grille d'évaluation et se basera uniquement sur l'information fournie par le demandeur dans la Note succincte de présentation.
- soit rédigé de manière la plus claire possible afin d'en faciliter l'analyse.

1. RESUME DE L'ACTION

Intitulé de l'action	Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le Massif Forestier de Ngoyla-Mintom (N-M) par la mise en œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage tri-national Dja – Odzala – Minkebe (TRIDOM)
Numéro et intitulé du lot	Lot 3 : Forêts
Lieu(x) de l'action	Pays : Cameroun. Paysage Tri-national Dja – Odzala – Minkebe (TRIDOM) au Cameroun, Congo et Gabon
Durée totale de l'action <mois>	60 mois
Montant demandé de la Commission européenne (en EUR)	2 500 000 €
Objectifs de l'action	<i>Objectif global</i> : La biodiversité et les stocks de carbone sont préservés dans le Bassin du Congo et leur mise en valeur contribue au développement socio-économique des populations locales et autochtones. <i>Objectif spécifique</i> : La conservation de la biodiversité et le maintien des stocks de carbone sont renforcés dans le Massif Forestier de N-M par la mise en œuvre d'un plan d'affectation des terres et d'une gestion durable intégrée et participative assurant un partage équitable des bénéfices en faveur des populations locales et autochtones.
Groupe(s) cible(s)	Les groupes cibles comprennent : (i) 3 services étatiques représentés par au moins 10 personnes (niveau national et local), (ii) les sociétés privées (une forestière et une minière); (iii) les groupes d'intérêt commun et ONG locales (10) représentant les communautés locales, (iv) la COMIFAC et (v) les communautés locales de N-M (35 communautés / 10 200 personnes)
Bénéficiaires finaux	Les bénéficiaires finaux sont les Gouvernements de la région du Bassin du Congo, les populations locales dépendantes des ressources forestières et la communauté internationale impliquée dans les négociations climat.
Résultats escomptés	1. Un plan d'affectation des terres couvrant environ 1 million ha est approuvé et mis en œuvre. 2. La gestion communautaire et participative des ressources naturelles est mise en œuvre. 3. Des pratiques de qualité sur la gestion environnementale et sociale sont adoptées par les sociétés forestières et minières, et dans le cadre du développement des infrastructures. 4. Un projet REDD capable de créer des bénéfices financiers pour les populations locales est mis en place. 5. Les cadres législatifs et politiques nationaux et régionaux sont renforcés.
Principales activités	Promouvoir une plate-forme multi-acteurs pour la négociation et l'adoption d'un plan d'affectation des terres. Appuyer les procédures d'acquisition et de gestion des forêts communautaires et communales. Développer et mettre en œuvre un plan conjoint de surveillance. Renforcer la participation des ONG locales et des communautés locales dans les mécanismes décisionnels. Appuyer la certification forestière de deux forêts communales et une concession forestière. Promouvoir l'adoption des pratiques de qualité par une société minière (CAMIRON). Soutenir un processus politique de mise en coordination des secteurs minier et forestier. Soutenir le développement d'une initiative pilote REDD. Former les cadres de l'Administration de la sous-région et les acteurs du TRIDOM pour permettre leur participation aux activités REDD. Sur la base des leçons apprises dans la mise en œuvre locale, renseigner les processus politiques pertinents aux niveaux national, sous-régional et international. Produire et diffuser des outils de communication de qualité pour assurer la diffusion des leçons et la visibilité de la contribution de la CE à cette action innovante.

2. PERTINENCE DE L'ACTION

2.1 Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

Le Massif Forestier de Ngoyla-Mintom, d'une superficie de 932 142 ha, est situé au sud-est du Cameroun et fait partie de l'interzone du paysage transfrontalier du TRIDOM (14 700 000 ha), objet d'un accord de collaboration signé en 2005 entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, ainsi que d'actions tri-nationales de conservation. L'action vise à y réduire la déforestation et la dégradation des forêts par la conservation d'environ 500 000 ha de forêts intactes associée au développement d'un projet pilote REDD susceptible de générer des revenus pour l'Etat et les communautés locales. De plus, dans le restant du massif, l'action soutiendra l'adoption par les entreprises forestières et minières de pratiques de gestion environnementale et sociale de qualité, susceptibles de limiter les émissions de gaz à effet de serre et la perte de la biodiversité ainsi que de contribuer au développement local. Les leçons apprises de la mise en œuvre locale de ces stratégies innovantes contribueront au développement des cadres politiques et institutionnels habilitants pour la gestion durable des forêts et le REDD au Cameroun, dans le TRIDOM et dans la sous-région.

L'action contribue à la priorité ENRTP 2 / Lot 3 à travers la conservation d'une biodiversité forestière d'importance mondiale couplée avec le développement d'une initiative REDD, la mise en cohérence des activités industrielles (exploitation forestière et minière) et la prise en compte des besoins des communautés locales et autochtones. Elle s'inscrit dans le droit fil de la communication de la Commission Européenne (CE) sur la déforestation [Com(2008) 645] notamment à travers une contribution à la rétribution de la valeur carbone de la forêt et à travers le renforcement des capacités et des institutions pour une gestion intégrée des ressources naturelles, la participation communautaire et le partage équitable des bénéfices. Elle répond aussi à la communication sur l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique [Com (2007) 540] à travers la mise en place d'un projet pilote REDD.

L'action contribuera aux résultats attendus de la priorité ENRTP 2 / Lot 3 notamment à travers : (a) une participation technique, sur la base des expériences acquises et des leçons apprises lors de sa mise en œuvre, au processus de définition des politiques et stratégies nationales dans le cadre de la préparation au REDD et à l'orientation des politiques forestières des pays du bassin du Congo ainsi que leur position commune dans les négociations internationales sur le REDD; (b) la réduction des taux de déforestation à travers l'établissement d'un plan d'aménagement intégré du massif de N-M susceptible de minimiser les défrichements et l'impact des activités industrielles sur les forêts (exploitation forestière, extraction minière et construction d'infrastructures associée), et (c) la contribution au développement des politiques et stratégies trans-sectorielles visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts notamment en incitant les différents ministères concernés (forêts, mines et environnement) à développer des synergies habilitantes dans le massif de N-M, à la triple échelle nationale, du TRIDOM et du Bassin du Congo.

2.2 Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes du/des pays ou région(s) et/ou des secteurs concernés (synergie avec d'autres initiatives de la CE et absence de double emploi, notamment)

Le plan de zonage provisoire du Sud-Cameroun adopté en 1995 affecte le Massif Forestier de N-M à l'exploitation forestière. Cependant, dès 1996, au vu de l'importance de la zone pour la conservation, le gouvernement du Cameroun a pris la décision de « geler » l'attribution de la zone en concessions forestières dans l'espoir d'y développer, en partenariat avec les organisations de conservation, des approches novatrices de conservation permettant de générer des revenus alternatifs à l'exploitation forestière. Treize ans plus tard, le couvert forestier est encore largement intact en raison de la faible densité de population (environ 1 habitant au km²). Toutefois, le projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam (un des plus grands et des plus riches au monde) par CAMIRON, en voie de démarrage, fait peser sur la zone des menaces nouvelles en terme d'immigration, de déforestation et de dégradation des forêts. Le gouvernement considère revenir sur sa décision en ouvrant tout le massif à l'exploitation forestière si des alternatives efficaces ne sont pas trouvées. Le résultat serait un accroissement des émissions de carbone et une fragmentation de l'interzone forestière qui relie la Réserve du Dja, le Parc National de Nki, le Parc National de Minkebe (Gabon) et le nord-ouest du Congo.

En septembre 2005, le gouvernement a sollicité ses partenaires pour le développement d'options de gestion du massif. Répondant à cet appel, le WWF a soumis une proposition d'utilisation des terres et de gestion intégrée du massif qui prend en compte les intérêts de la conservation, des communautés locales et le besoin

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION - A REMPLIR PAR TOUS LES DEMANDEURS

de générer des revenus alternatifs. Cette proposition repose sur le principe de la création d'un site de protection intégrale (108.834 ha), d'une zone d'intérêt cynégétique (chasse sportive) et de stockage de carbone (481.674ha / exploitation forestière interdite), de deux forêts communales (165.056 ha), d'une concession forestière (108.402 ha), d'un domaine agro-forestier (158.275 ha) et d'une zone minière de 27.881 ha. Cette proposition a été développée sur la base d'un processus participatif et a reçu l'approbation informelle du gouvernement qui a lancé un appel à contribution pour son adoption formelle et sa mise en œuvre associée à l'obtention de revenus alternatifs à l'exploitation forestière. Elle répond aux besoins des communautés et des communes locales, frustrées par le manque à gagner induit par le gel de l'exploitation forestière depuis 13 ans. L'adoption de cette proposition résultera en un stockage net de carbone par rapport à un scénario de base d'exploitation forestière. Elle contribuera à la demande de revenus au niveau local (communes et communautés) à travers les revenus générés par les forêts communales, les redevances de sociétés de chasse sportive, et la distribution des revenus liés à la vente de crédits carbone dans le cadre du REDD. Elle permettra de maintenir la connectivité entre les aires protégées de Dja, Nki, et Minkebe et d'éviter la fragmentation du TRIDOM. La société minière CAMIRON, soucieuse d'atténuer l'impact environnemental de ses activités, s'est également montrée intéressée à contribuer à la conservation de la zone. De manière plus large, la proposition contribue directement à la mise en œuvre de l'accord TRIDOM et du Plan de Convergence de la COMIFAC.

L'action complète les initiatives de la CE dans les sites avoisinants : Réserve du Dja et Parc National d'Odzala dans le cadre du Programme ECOFAC (depuis 1992), massif forestier de Minkebe au Gabon sur la ligne budgétaire Forêts Tropicales (2003-2008) et à travers l'appui CE pour le TRIDOM-Gabon dans le cadre de CAWHFI/UNESCO (2009-2011). Elle complète aussi l'appui de la CE pour la certification forestière à travers le Global Forest Trade Network facilité par le WWF. L'action cadre avec le Document de stratégie pays (partie Gouvernance des ressources forestières) et est lié à l'investissement antérieur de la CE (Réserves du Dja, Odzala et Minkebe) et au partenariat ambitieux instauré par la communauté internationale (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo). L'action sera également mise en œuvre en association étroite avec d'autres initiatives complémentaires entreprises par les partenaires du Gouvernement tels que le GEF/Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et la GTZ (Banque allemande de développement).

2.3 Veuillez décrire et définir les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, ainsi que leurs besoins et contraintes et la façon dont l'action répondra à ces besoins

Description et critères de choix groupes cibles et bénéficiaires finaux	Besoins et contraintes des groupes cibles et bénéficiaires finaux	Pertinence de l'action pour groupes cibles et des bénéficiaires finaux
Groupes cibles		
Services étatiques : représentants locaux, nationaux des Ministères en charge de la gestion des ressources naturelles dans la TRIDOM et du suivi de la mise en œuvre des processus et mécanismes relatifs à la CNUCCC.	Besoin d'appui technique et financier pour la gestion des aires de conservation. Besoin d'appui pour le développement d'un « projet pilote REDD » à N-M. Mise en cohérence des politiques publiques (mines, forêts, conservation...).	Appui dans la mise en œuvre des lois, l'exploration de nouvelles sources de financement pour la conservation, le développement des synergies habilitantes trans-sectorielles et la préparation du cadre national habilitant pour le REDD.
CAMIRON, attributaire de permis d'exploration minière dans le massif de N-M, projet minier et infrastructurel.	Formulation des actions de développement durable en partenariat avec les services étatiques, les ONG et les communautés.	Facilitation de l'établissement des accords entre CAMIRON et les autres acteurs et appui/conseil à CAMIRON
Futur(s) concessionnaire(s) des forêts de production et/ou forêts communales à démarquer dans le massif de N-M	Besoin d'appui et de conseil technique pour progresser vers la certification.	Création de cadres de collaboration pour mutualiser les efforts et appui/conseil aux futurs concessionnaires
Groupes d'intérêt commun et ONGs locales (10). Assistance	Besoin d'appuis pour assister les communautés (a) dans l'acquisition	Renforcement des capacités à représenter les intérêts

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION - A REMPLIR PAR TOUS LES DEMANDEURS

technique et porte-parole des communautés.	et la gestion des forêts communautaires et des zones de chasse, et (b) dans les négociations avec les autres acteurs.	communautaires vis-à-vis du secteur privé, et à assister les communautés.
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), institution sous-régionale de gestion des forêts.	Besoin d'appuis et d'informations pour le développement et la mise en œuvre des politiques forestières sous-régionale et la coordination de la position régionale sur le REDD.	Contribution à la mise en œuvre de l'accord TRIDOM et renseignement des politiques forestières et de la position du Bassin du Congo sur le REDD.
Communautés locales et autochtones (10.200 habitants dont 3.000 autochtones Baka).	Besoin d'un accès sécurisé aux ressources naturelles et aux bénéfices de leur gestion/exploitation.	Contribution à la reconnaissance des droits fonciers et 'forestiers' et développement de mécanismes de partage équitable de bénéfices..
Communes de Ngoyla et de Mintom	Besoin d'un accès sécurisé aux ressources naturelles et aux bénéfices.	Contribution aux processus d'acquisition et de gestion durable des forêts communales
Bénéficiaires finaux		
Gouvernement du Cameroun et autres gouvernements du Bassin du Congo, à travers le partage des enseignements	Besoin de mise en cohérence des politiques de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Fort potentiel de réplcation dans le Bassin du Congo.	L'action permettra de renseigner la position des pays du Bassin du Congo sur le REDD et à préparer des projets REDD.
Populations locales du Bassin du Congo	Forte demande de revenus en provenance des ressources forestières. Les forêts en conservation doivent aussi contribuer au développement local.	L'action développe un modèle qui permettrait d'obtenir des revenus variés des forêts et en partie basées sur la conservation.
Communauté internationale	Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts tropicales et maintien de la biodiversité	L'action contribuera à la sécurisation des forêts du TRIDOM et alimentera les débats en cours sur la REDD.

La consultation des groupes cibles et des bénéficiaires finaux s'est faite entre 2006 et 2007 dans le cadre de la préparation de la proposition WWF des options de zonage et de gestion intégrée pour le Massif de N-M sur requête du gouvernement. Des consultations plus élargies sur les difficultés et les perspectives de mise en coordination des différentes activités extractives, la conservation de la biodiversité et la prise en compte des besoins des communautés se sont tenues en juillet 2007 à l'initiative du Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement, facilitées par le WWF. Elles ont débouché sur l'adoption d'une feuille de route conjointe pour l'harmonisation des politiques et stratégies sectorielles. Plus récemment, le WWF a aussi eu plusieurs réunions avec CAMIRON qui a annoncé publiquement son souhait de voir le massif de N-M maintenu hors exploitation forestière et sa disposition à contribuer à un fonds dédié au développement à hauteur de 5% de ses profits nets d'impôt.

2.4 Éléments de valeur ajoutée spécifiques

La population locale de la zone comprend environ 10 200 personnes dont 3 000 autochtones Baka. Ces populations Baka participeront à la finalisation du zonage du massif forestier. Un modèle de bonne pratique – déjà expérimenté par le WWF - existe à cet égard dans le contexte de la prise en compte des Baka dans l'aménagement du Parc National de Boumba Bek au Cameroun et dans la mise en place d'un système de distribution des revenus. Le projet veillera à une distribution équitable des revenus entre hommes et femmes. L'action s'appuiera aussi sur l'expérience très positive d'adoption participative d'un plan de zonage pour l'UTO Sud-est Cameroun. L'action pourra être une première dans le Bassin de Congo où une zone à très haute biodiversité, localisée stratégiquement (entre trois parcs dans trois pays) bénéficiera d'un statut de conservation à travers l'obtention de revenus alternatifs à l'exploitation forestière et liés au REDD.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'interzone du TRIDOM est d'une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité, particulièrement en raison de la présence de populations importantes de grands mammifères, d'une forêt largement intacte (absence d'exploitation forestière) et de l'existence de corridors de migration de la faune entre les aires protégées. Le WWF a ainsi estimé que le Massif de N-M contient 3 000 éléphants, 4 000 gorilles et 1 500 chimpanzés. Les populations de l'interzone du TRIDOM dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance et leur économie. Des projets forestiers, miniers et d'infrastructure sont en préparation pour la TRIDOM et la zone de N.M. L'action cadre avec la volonté du Gouvernement de gérer N-M en cohérence avec les objectifs de conservation et gestion durable de l'interzone de la TRIDOM et de mettre en œuvre la proposition indicative de zonage préparée par le WWF. L'action appuiera les acteurs du TRIDOM au Gabon et Congo par des formations pour développer des initiatives similaires dans leur partie de l'interzone TRIDOM. Le renforcement des capacités des États dans la préparation de projets REDD est un objectif important de l'action. **Les parties prenantes comprennent :** (a) les services nationaux et locaux des Ministères des Forêts, de l'Environnement, des Mines ; (b) les organisations locales et autochtones, les autres ONG; (c) les sociétés forestières, de chasse, minières (CAMIRON, filiale d'un groupe Australien qui prévoit d'investir \$3 milliards dans le projet minier), (d) la COMIFAC et les autres États du Bassin du Congo. Des consultations extensives ont eu lieu avec les parties prenantes lors de la préparation des options de zonage ou lors de contacts réguliers (CAMIRON). Ces consultations ont montré que les parties prenantes soutiennent la proposition de zonage indicatif qui constitue le socle de l'action qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération du WWF avec respectivement, le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Les résultats et activités principales sont: 1. Un plan d'affectation des terres couvrant environ 1 million ha est approuvé et mis en œuvre : (a) Mettre en place une plateforme multi-acteurs; (b) Organiser des ateliers de concertation ; (c) Classer les différentes unités du zonage. 2. La gestion communautaire et participative des ressources naturelles est mise en œuvre : (a) Appuyer l'acquisition et la gestion des forêts communautaires, des forêts communales et des zones communautaires de chasse; (b) Renforcer les capacités pour la mise en œuvre conjointe d'un plan de surveillance pour les ressources naturelles; (c) Renforcer la participation de la société civile locale et des groupes de populations autochtones dans la prise de décision. 3. Des pratiques de qualité sur la gestion environnementale et sociale sont adoptées par les sociétés forestières et minières, et dans le cadre du développement des infrastructures : (a) Appuyer la certification forestière dans deux forêts communales et dans une concession forestière; (b) Soutenir CAMIRON dans l'adoption de pratiques environnementales et sociales de qualité; (c) Promouvoir des accords de collaboration entre les secteurs minier et forestier. 4. Un projet REDD capable de créer des bénéfices financiers pour les populations locales est mis en place : (a) Informer les parties prenantes sur les opportunités du marché du carbone; (c) Former au moins 20 représentants des communautés pour le suivi des modifications des stocks de carbone; (d) Calculer des scénarios de réductions d'émission de CO₂ liées au zonage adopté; (e) Appuyer les communautés et les autres acteurs locaux dans la négociation des accords sur le carbone et la gestion des retombées. 5. Les cadres législatifs et politiques nationaux et régionaux sont renforcés : (a) Sur la base des leçons apprises, contribuer au renforcement de la législation forestière et des politiques sur le REDD; (b) Associer (formation, information) les acteurs du TRIDOM au Gabon et au Congo afin de stimuler la réplication de l'action et de contribuer à l'opérationnalisation des institutions tri-nationales du TRIDOM; (c) Disséminer les enseignements du projet à travers les pays du Bassin du Congo et contribuer au développement des politiques REDD dans la sous-région ; (d) Partager les enseignements avec la communauté internationale dans le cadre des négociations climat.

- Le plan d'affectation des terres est le socle sur lequel se base la gestion communautaire et la mise en place d'une initiative REDD. La mise en œuvre du plan est renforcée par l'adoption de pratiques de qualité par le secteur minier et forestier. L'ensemble de ces groupes d'activités crée une expérience riche qui doit permettre le renforcement des capacités et des politiques dans le Bassin du Congo.

- Une stratégie de communication sera mise en œuvre afin de diffuser les enseignements appris à travers des outils de communication de haute qualité et d'assurer la visibilité de la contribution de la CE.

- Dans les trois premières années, l'accent sera mis sur l'adoption et la mise en œuvre du plan d'affectation des terres, l'opérationnalisation de la plateforme de concertation et la préparation d'un projet REDD. L'action cherchera aussi à identifier des associés qui peuvent contribuer aux objectifs. Dans les deux dernières années l'accent particulier sera mis sur la mise en œuvre du projet REDD et le partage des enseignements aux niveaux national, régional et international.

PARTIE A. NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION - A REMPLIR PAR TOUS LES DEMANDEURS

III. LISTE DE CONTROLE

AVANT D'ENVOYER VOTRE NOTE SUCCINCTES DE PRESENTATION, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS:	A compléter par le demandeur :	
Intitulé de la proposition:	Oui	Non
PARTIE 1 (ADMINISTRATIVE)	oui	
1. Les instructions sur la note succincte de présentation telles que publiées au titre de cet appel à propositions, ont été suivies.	oui	
2. La déclaration du demandeur est remplie et dûment signée et envoyée avec la note succincte de présentation.	oui	
3. La proposition est dactylographiée et est en anglais, en espagnol, en français ou en portugais.	oui	
4. Un original papier est joint	oui	
5. Une version électronique de la note succincte de présentation (1 CD-Rom ou clé USB) est jointe	oui	
PARTIE 2 (ELIGIBILITE)	oui	
6. L'action sera mise en œuvre <u>dans un/des pays éligible(s).</u>	oui	
7. La durée de l'action est égale ou inférieure à 60 mois (durée maximale autorisée)	oui	
8. La contribution demandée est égale ou supérieure aux montants minimums de subvention permis pour le lot choisi.	oui	
9. La contribution demandée est égale ou inférieure aux montants maximums de subvention permis pour le lot choisi.	oui	
10. Le demandeur est enregistré en PADOR et les documents justificatifs ont été téléchargés.	oui	
11. En cas de requête de dérogation d'enregistrement dans PADOR, pour le demandeur l'annexe MA ainsi que tous les documents justificatifs sont envoyés avec la note succincte de présentation	NA	
12. Le (s) partenaire(s) est/sont enregistré(s) en PADOR et les documents justificatifs ont été téléchargés.	NA	
13. En cas de requête de dérogation d'enregistrement dans PADOR, pour le/les partenaire/s, l'annexe Mb ainsi que tous les documents justificatifs sont envoyés avec la note succincte de présentation	NA	

**IV. DECLARATION DU DEMANDEUR POUR LA NOTE
SUCCINCTE DE PRESENTATION**

Le demandeur, représenté par le soussigné, mandataire du demandeur et, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant également chaque partenaire éventuel, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat du formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires éventuels, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- le demandeur et ses partenaires éventuels ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE (disponible à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/grants/index_fr.htm). En outre, nous reconnaissons et acceptons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une quelconque de ces situations, nous pouvons être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.5 du Guide pratique ;
- le demandeur (et chaque partenaire, le cas échéant) a soumis les documents justificatifs comme stipulé dans la section 2.4 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- le demandeur et chaque partenaire (le cas échéant) est éligible conformément aux critères définis aux sections 2.1.1 et 2.1.2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- si recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux Lignes directrices à l'attention des demandeurs (annexe F) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

Nom	André KAMDEM TOHAM
Signature	
Fonction	Directeur Régional de la Conservation
Date	10 mars 2010

PARTIE B. FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

A COMPLETER **UNIQUEMENT** PAR LES DEMANDEURS QUI
REÇOIVENT UNE INVITATION
A SOUMETTRE UNE PROPOSITION COMPLETE

I. INFORMATION GENERALE

Référence de l'appel à propositions	EuropeAid/128320/C/ACT/Multi
Intitulé de l'appel à propositions	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie
Numéro du lot	Lot 3 : Forêts
Nom du demandeur	WWF Central Africa Regional Programme Office
Intitulé de l'action	Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le Massif Forestier de Ngoyla-Mintom (N-M) par la mise en œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage tri-national Dja-Odzala – Minkebe (TRIDOM)
Lieu(x) de l'action:	Pays : Cameroun. Paysage Tri-national Dja – Odzala – Minkebe (TRIDOM) au Cameroun, Congo et Gabon
N° de la proposition ⁸	DCI/ENV/2009/3/182

II. L'ACTION

1. DESCRIPTION

1.1. Objectifs

Les évaluateurs devront se référer aux informations fournies à la Partie A (Note succincte de présentation). En conséquence, veuillez **ne pas** inclure d'informations ici, celles-ci ne seront pas prises en compte.

1.2. Pertinence de l'action

Les évaluateurs devront se référer aux informations fournies à la Partie A (Note succincte de présentation). En conséquence, veuillez **ne pas** inclure d'informations ici, celles-ci ne seront pas prises en compte.

⁸ Le numéro de proposition tel qu'attribué par la Commission européenne et notifié au demandeur au moment de la présélection de la note succincte de présentation.

1.3. Description de l'action et de son efficacité (maximum 14 pages)

Partie intégrante du TRIDOM, le massif forestier de Ngoyla-Mintom est d'une importance capitale pour la conservation de la biodiversité en raison de la présence dans les forêts qu'elle renferme d'une densité relativement très élevée des espèces menacées de disparition et l'existence de corridors de migration de la faune entre différentes aires protégées au Cameroun au Gabon et au Congo. Ces ressources sont essentielles pour les moyens d'existence des communautés locales et autochtones (environ 10 200 personnes) qui y vivent. Le développement en cours des activités industrielles minières et des infrastructures associées fait peser sur ces ressources de graves menaces en termes de surexploitation et d'exploitation illégale. En même temps, des opportunités réelles de financement durable se présentent avec le mécanisme REDD⁹. Complétant les interventions actuels du WWF à la triple échelle locale (terrain), nationale et sous-régionale, grâce à l'appui d'autres bailleurs tels que CARPE-USAID, le FFEM, l'UNESCO et la coopération allemande, l'action vise à faire face à ces menaces tout en explorant les opportunités émergentes.

L'action consiste en une initiative de conservation et de développement intégré axée sur la promotion à l'échelle du paysage forestier de Ngoyla-Mintom (environ un million d'hectares) (figure 1), d'une approche d'aménagement du territoire mettant en adéquation le développement économique et la conservation de la biodiversité à partir de la promotion d'une exploitation responsable des ressources naturelles (forestières et minières) et des mécanismes de rémunération des services environnementaux capable de produire des bénéfices tangibles pour les populations locales, l'Etat, les autres pays du bassin du Congo et la communauté internationale. Ce processus terrain nourrit ensuite le développement des cadres politiques et réglementaires à travers : (a) une intégration verticale avec les processus nationaux tels que la relecture des codes forestier, minier et environnemental et le développement des politiques et stratégies nationales REDD engagés par les autorités camerounaises ; et (b) une liaison avec les institutions du TRIDOM et de la COMIFAC pour une dissémination des leçons apprises dans les autres pays du bassin du Congo.

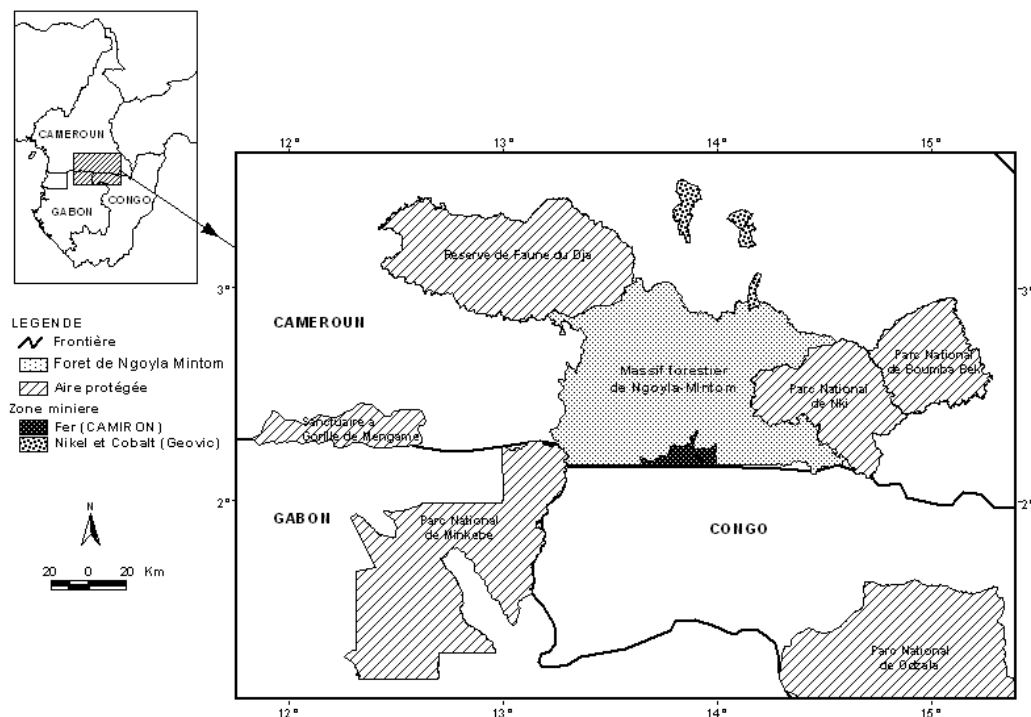


Figure 1 : Localisation du massif forestier de Ngoyla-Mintom dans l'espace TRIDOM

⁹ Le terme REDD est utilisé de manière générique pour désigner tous les éléments mentionnés dans le Plan d'action de Bali, Section 1 (b) (iii), qui demande "des approches politiques et des incitations positives face aux questions de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement". Cet ensemble d'activités est officiellement désigné sous le terme de "REDD +".

Objectif global. La biodiversité et les stocks de carbone sont préservés dans le Bassin du Congo et leur mise en valeur contribue au développement socio-économique des populations locales et autochtones.

Le résultat espéré est le maintien du potentiel en diversité biologique de la région et une réduction de la déforestation et de la dégradation en dessous du scénario de référence calculé en première année de l'action qui contribuera à la conservation de la biodiversité mondiale, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'au bien être des communautés locales du bassin du Congo.

Objectif spécifique. La conservation de la biodiversité et le maintien des stocks de carbone sont renforcés dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom par la mise en œuvre d'un plan d'affectation des terres et d'une gestion durable intégrée et participative assurant un partage équitable des bénéfices en faveur des populations locales et autochtones.

La logique d'intervention de l'action repose sur l'établissement d'un plan d'affectation des terres qui permettra de permettre à la fois de renforcer la protection légale d'un noyau de forêt intacte représentant environ la moitié du massif, soit 500 000 ha, de toute forme d'exploitation industrielle et la démarcation à la périphérie de ce noyau central de zones d'utilisation compatible avec le maintien d'un objectif global de durabilité écologique pour le massif et partant du TRIDOM (RA1). Le plan d'affectation des terres constituera la fondation sur laquelle le projet appuiera le développement des conditions pour une gestion intégrée et participative des ressources naturelles prenant en considération plusieurs volets complémentaires d'intervention susceptible de générer différents types d'impacts pour les groupes cibles. Il s'agit : (a) de l'appui aux initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles à travers la conception d'initiatives communautaires pilotes REDD comme option de valorisation des forêts communautaires dans des zones enclavées du massif (RA4, Activité 4.1 et 4.3) (04 forêts communautaires) et l'optimisation du potentiel de gestion communautaire des ressources naturelles dans les zones agro-forestières à travers l'appui aux procédures d'acquisition de nouvelles forêts communautaires (au moins 10) (RA2), (b) la promotion de l'adoption des pratiques d'exploitation responsable auprès de toutes entreprises minières ou forestières opérant dans le massif de Ngoyla-Mintom (RA3) et (c) l'appui au développement des conditions cadre pour le développement d'un grand projet pilote REDD dans le noyau central du massif (RA4, activité 4.1 et 4.2). Compte tenu du potentiel d'innovation inhérent aux thématiques tels que le développement d'initiative pilote REDD à la fois à l'échelle communautaire et dans le cadre de contrat de concession entre l'Etat et des promoteurs ou investisseurs, le test et la promotion de pratique de qualité dans le secteur minier et l'aménagement intégré des ressources forestières et minière à l'échelle d'un paysage, le projet mettra en place dès son initiation un dispositif de recueil, d'analyse et d'intégration des résultats et leçons apprises de ces diverses expériences dans des processus politiques pertinents au niveau national et sous-régional (RA5).

Impacts attendus sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux

Les groupes cibles sont : (a) les services locaux des administrations publiques en charge de la gestion des ressources naturelles et les points focaux de la CNUCC de l'espace TRIDOM ; (b) CAMIRON, attributaire de deux permis d'exploration minière dans le massif de Ngoyla-Mintom, (c) les éventuels concessionnaires des forêts de production (forêts domaniales ou communales) à démarquer dans le massif de Ngoyla-Mintom ; (d) les groupes d'intérêt commun et les ONG locales agissent en tant qu'organisations intermédiaires d'accompagnement technique et relais pour l'expression des besoins et des préoccupations des communautés locales et autochtones, (e) la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), les communautés locales et autochtones (10 200 habitants dont 3 000 autochtones Baka) et les communes locales (Ngoyla et Mintom). Les bénéficiaires finaux de l'action sont les gouvernements et les populations locales du Cameroun et du bassin du Congo, ainsi que la communauté internationale. Ces différents groupes cibles et bénéficiaires seront touchés par des impacts positifs différenciés et plus ou moins marqués selon les différents résultats attendus.

Le tableau présenté en page 09 et 10 reprend de manière exhaustive, pour chacun des groupes cibles qui sera associé à l'exécution des activités du projet, le type d'implication envisagé, la valeur ajoutée spécifique du projet, ainsi qu'une estimation du nombre des bénéficiaires. Les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) des Résultats Attendus sont présentés dans le Cadre Logique.

Résultat attendu 1. Un plan d'affectation des terres couvrant environ un million d'ha est approuvé et mis en œuvre.

L'établissement d'un plan d'affectation négocié constitue le socle de la gestion intégrée et participative des ressources naturelles. Il permettra de sécuriser les droits des différents utilisateurs des ressources forestières : communautés locales et autochtones (56)¹⁰, communes locales de Ngoyla et de Mintom et futurs concessionnaires forestiers. La définition participative des limites du domaine forestier permanent permettra de minimiser les conflits ultérieurs entre les administrations publiques, les concessionnaires forestiers et les populations locales. Les activités minières et les infrastructures associées seront planifiées de manière à minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs et partant les dépenses en termes de compensation et de réparation au bénéfice de CAMIRON et d'autres opérateurs économique qui interviendront dans la zone. Au niveau des bénéficiaires finaux, le maintien en domaine forestier permanent d'au moins 50% du massif impactera positivement les populations du bassin du Congo et la communauté internationale à travers la sécurisation des services environnementaux tels que la stabilisation du climat régional et global. A l'issue de l'action, un guide méthodologique sur les approches de négociation d'un plan d'affectation des terres sera établi et diffusé auprès des décideurs et autres acteurs forestiers de la sous-région.

Résultat attendu 2. La gestion communautaire et participative des ressources naturelles est mise en œuvre.

Les capacités de 07 ONG locales de la région seront renforcées en matière de techniques et approches d'accompagnement des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles (OPFCR [Organisation pour la Protection des Forêts Camerounaises et de ses Ressources], APIFED [Appui à l'Auto Promotion et Insertion des Femmes et Désœuvrés] ; CERFE [Centre d'Etudes et de Recherches Forestières et Environnementales] ; Horizon Vert ; PERAD [Organisation pour la Protection de l'Environnement, la Recherche et l'Appui au Développement en Afrique], OCBB [Observatoire des Culture Baka et Bantou] et CIAD [Centre International d'Appui au Développement Durable]). Au terme de l'action, une dizaine d'initiatives de forêts communautaires seront accompagnées jusqu'au stade de leur mise en valeur soit dans le cadre de conventions provisoires (au moins 05), soit dans le cadre de conventions définitives avec l'Etat. Le régime de la convention provisoire, adopté en 2009, permet aux communautés attributaires d'exploiter une superficie de 200 ha par an pendant une durée maximale de 2 ans non renouvelable et d'utiliser le produit de cette exploitation pour financer l'établissement du plan simple de gestion préalable à la signature d'une convention définitive de gestion. Au niveau des bénéficiaires finaux, l'action permettra au gouvernement de tester cette nouvelle disposition et d'intégrer les leçons apprises dans la relecture en cours de la politique et de la réglementation forestière. Ces leçons résumées sous la forme d'une note d'orientation politique seront partagées avec d'autres pays de la sous-région tel le Gabon qui vient de lancer ses premières forêts communautaires.

Résultat attendu 3. Des pratiques de qualité en matière de gestion environnementale et sociale sont adoptées par les sociétés forestières et minières, et dans le cadre du développement des infrastructures.

L'adoption des pratiques de qualité dans les secteurs forestier et minier ainsi que dans le cadre du développement des infrastructures associées aura un impact positif sur les sociétés du secteur privé (CAMIRON et éventuellement les entreprises forestières) à plusieurs niveaux : (a) elles seront à même d'identifier les possibilités de mutualisation de certains de leur investissement ; (b) sur la base des informations disponibles, elles pourront minimiser les incidences négatives de leur activités et partant les coûts liés à leur compensation ou réparation et (c) elles disposeront des informations et d'un cadre appropriés pour gérer les impacts cumulatifs de leurs activités. L'adoption des pratiques de qualité se traduira par une meilleure prise en compte des préoccupations des 56 communautés locales et autochtones et une contribution à la conservation de la biodiversité à travers la mise à la disposition des services locaux de l'administration des moyens supplémentaire pour la surveillance des ressources naturelles. Les résultats et les leçons apprises seront capitalisés sous la forme de guides

¹⁰ La différence entre le nombre de communautés mentionné ici et celui indiqué dans la note succincte est due à la prise en compte de façon indifférenciée des villages et des hameaux autochtones établis en forêt (loin des routes carrossables).

méthodologiques et le cas échéant en avant-projet de texte sur les directives d'aménagement intégré des ressources naturelles et de normes d'intervention ou d'exploitation à faible impact en milieu forestier tropical adaptés au secteur minier. Ces documents seront diffusés auprès du gouvernement du Cameroun, des autres gouvernements de la sous-région et de la COMIFAC.

Résultat attendu 4. Des initiatives pilotes REDD capables de créer des bénéfices financiers pour les populations locales sont mises en place.

Le gouvernement du Cameroun sera renforcé au niveau des décisions à prendre pour faire aboutir son projet de mise en place d'un mécanisme de financement durable de la conservation dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom. Une vingtaine de personnes comprenant les responsables d'ONG locale, les responsables des administrations publiques en charge de la gestion des ressources naturelles et les spécialistes de la conservation opérant dans le TRIDOM seront formés sur les techniques et les procédures relatives à la conception d'un projet pilote REDD. Une organisation intermédiaire, la Coopérative agroforestière trinationale sera renforcée et rendu capable de gérer toutes les transactions relatives à la mise en place d'une initiative pilote REDD. Les leçons apprises des initiatives pilotes REDD à la fois à l'échelle communautaire et dans le cadre de contrat de concession entre l'Etat et des promoteurs ou investisseurs viendront renforcer les pays de la sous-région dans l'identification et l'établissement des conditions favorables pour attirer les courants de financement actuellement disponible pour le REDD à travers les processus de préparation à la REDD.

Résultat attendu 5. Les cadres législatifs et politiques nationaux et régionaux sont renforcés.

Les résultats et les leçons apprises de l'action serviront à informer trois processus politiques majeurs engagés par le gouvernement du Cameroun. Il s'agit de : (a) la préparation à la REDD qui incluent l'élaboration et l'adoption des options politiques et des stratégies à même de permettre une réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, (b) la relecture des codes forestier et environnemental et (c) la relecture du code minier. Parallèlement, l'action s'inscrira dans le cadre processus de dialogue entre le gouvernement et le parlement du Cameroun qui vise à produire des études et des avant-projets de texte susceptibles de créer des conditions favorables pour la gestion intégrée des ressources forestières et minières. En tant que processus interactif reliant la mise en œuvre sur le terrain d'initiatives en matière de forêts tropicales et les processus sous-régionaux et internationaux ainsi que cadres réglementaires correspondants (y compris le mécanisme REDD), le projet permettra d'évaluer, d'orienter et de mettre en œuvre les stratégies d'appui aux politiques d'environnement et de gestion des forêts dans les pays-cibles. La communauté internationale bénéficiera ainsi d'une contribution à la conservation des bénéfices qu'apportent les forêts tropicales à l'environnement global et à l'atténuation du changement climatique global.

Description des activités

Résultat attendu 1. Un plan d'affectation des terres couvrant environ un million ha est approuvé et mis en œuvre.

D'un point de vue légal, les terres forestières du Cameroun sont réparties entre un domaine forestier permanent, dont les unités sont classées au profit de l'Etat (forêts domaniales) ou des communes (forêts communales), et un domaine forestier non permanent susceptible d'être affecté à d'autres usages tels que les activités rurales, le développement urbain et industriel. Le classement des forêts est assujéti à la consultation des communautés locales, des administrations publiques concernées et des concessionnaires. L'expérience acquise par le WWF en assistant l'administration forestière, les autorités locales et les autres acteurs forestiers dans la partie camerounaise du massif forestier voisin du Trinational de la Sangha (TNS) montre que ces opérations de classement à travers une consultation élargie et étendue, constituent le socle d'une gestion intégrée et participative des ressources naturelles c'est-à-dire axée sur des solutions de type « gagnant-gagnant » et des approches de gestion alternative des conflits matérialisées par des ententes ou des codes locaux¹¹. Les démarches entreprises dans le cadre de l'action s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de plusieurs missions conjointes gouvernement/bailleurs de fonds et partenaires techniques internationaux de suivi de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts-Environnement (PSFE).

¹¹ Yanggen, D. D. K. Angu, & Tchamou N. (Éds.) (2009) Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin : Lessons Learned from the Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE). IUCN and CARPE-USAID.

Activité 1.1 Réaliser des études complémentaires pour actualiser l'état des lieux et les scénarios d'affectation et de gestion intégrée du massif

Des études de base ont été réalisées par le WWF courant 2007. Elles ont permis d'établir un projet de plan d'affectation des terres¹² (figure 2). Ce plan a fait l'objet de consultations préliminaires avec les directions techniques du Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) et du Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature (MINEP), les communes et les communautés locales dans le cadre des travaux d'une commission conjointe entre le gouvernement et les partenaires financiers et internationaux créée en septembre 2007 par une décision du ministre des forêts et de la faune pour décider des options d'affectation et de gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

Toutefois, pour tenir compte des développements récents dans la région, notamment avec CAMIRON qui vient d'amorcer la négociation d'une convention d'exploitation avec l'Etat en même temps qu'il définit la localisation des principales infrastructures d'exploitation et de transport du minerai de fer, l'équipe du projet réajustera, sur la base d'études socioéconomiques complémentaires, les différentes options proposées en 2007. Dans le même ordre d'idées, un consultant sera recruté pour évaluer les perspectives en matière de REDD et faire des recommandations en rapport avec des critères d'efficacité, d'efficience, d'équité et de génération des bénéfices associés (conservation de la biodiversité).

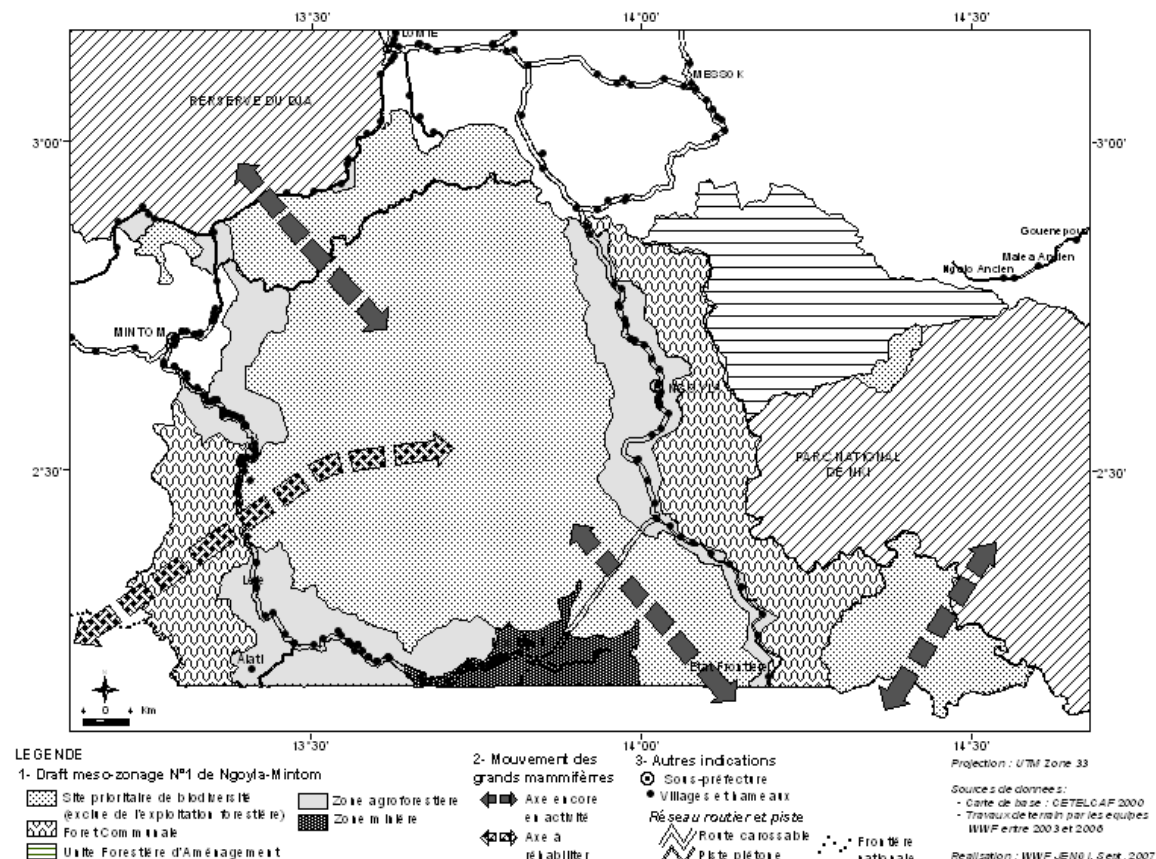


Figure 2 : Méso-zonage proposé par WWF en 2007

Activité 1.2 Appuyer la mise en place d'une institution de coordination et de facilitation et la constitution des entités locales de représentation des communautés locales

¹²Usongo, L., Defo, L., Nzoo Dongmo, Z.-L., Ngniado, A., Kamdem Toham, A., & Tchamba, M. (2007). *Orientations stratégiques pour la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom: propositions du WWF, Programme régional pour l'Afrique centrale*. World Wild Fund for Nature (WWF), Yaoundé.

Le principe de création d'une Unité technique opérationnelle (UTO), consacré dans des expériences similaires au Cameroun, est acquis pour le massif forestier de Ngoyla-Mintom¹³. Les UTO dans le contexte camerounais sont des instances locales de coordination des activités de conservation et de gestion des ressources naturelles à l'échelle d'une région. Elles sont placées sous la responsabilité d'un cadre de l'administration forestière travaillant en collégialité avec tous les services techniques de l'Etat concernés et, le cas échéant, avec les projets de coopération présents dans la région. Dans les processus de planification et de gestion intégrée, elles se chargent de coordonner l'élaboration et la négociation des différentes propositions techniques en liaison étroite avec la hiérarchie centrale du ministère et les autorités administratives locales ainsi que les autres administrations publiques concernées.

De concert avec les autres partenaires internationaux des ministères en charge de l'environnement et des forêts, et par des actions de plaidoyer, le WWF catalysera, dans le cadre de l'action, l'aboutissement des réflexions en cours au sein de l'administration forestière sur les arrangements institutionnels spécifiques à mettre en place pour tenir compte du rôle potentiellement déterminant des administrations chargées a) du développement industriel et des mines et b) du suivi de la gestion environnementale et sociale des projets industriels et de la coordination des activités en rapport avec la CNUCCC. Parallèlement, le WWF appuiera la mise en place de comité paysans-forêts (CPF). Ces institutions locales dont la création est prévue dans le texte gouvernemental fixant les modalités de classement des forêts, représentent les communautés locales dans le dialogue avec l'administration forestière et les concessionnaires forestiers. En appui au Sous-préfet et au Chef de poste forestier de l'Arrondissement de Mintom, le WWF a déjà facilité la mise en place de 03 de ces CPF couvrant 09 communautés. Ce processus sera étendu au reste des 49 communautés.

Activité 1.3 Organiser des réunions de concertation avec les acteurs clé pour décider des types d'affectation

Dans le cadre de l'action, le WWF assistera les instances locales de coordination dans la conception et la négociation des scénarios de planification et de gestion des différentes affectations dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom. A cet effet, il soutiendra l'organisation de réunions avec : la hiérarchie centrale des ministères en charge des forêts et de l'environnement ; les autres administrations publiques concernées (mines, agriculture, environnement, aménagement du territoire, finances...) ; les sociétés privées (minières et forestières) ; les communes de Ngoyla et de Mintom ; les ONG locales et les représentants des organisations communautaires de base. Ces concertations initiales permettront d'établir a) un premier consensus autour des types d'affectation retenus pour le massif (concession carbone, concession minière, concession de chasse sportive, etc.) et b) une ébauche de délimitation des forêts domaniales et communales. Les possibilités de superposition d'affectation (chasse sportive et exploitation forestière par exemple) seront également décidées.

Activité 1.4 Organiser des réunions de concertation au niveau local pour négocier les limites de la zone agro-forestière et spécifier les droits d'accès et d'usage reconnus aux populations locales dans les différentes unités d'affectation du domaine forestier permanent

Un des enjeux majeurs de la gestion intégrée des massifs forestiers au Cameroun réside dans la définition des zones agro-forestières susceptibles de faire l'objet d'initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles. Un autre porte sur l'étendue des droits d'accès et d'usage à accorder aux populations dans les différents types d'affectation du domaine forestier permanent. La procédure de classement officielle requise pour les différentes unités du domaine forestier permanent offre le cadre idéal pour consulter les communautés sur ces enjeux et donner un cachet officiel aux accords trouvés. Cette action appuiera les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de cette procédure à travers la diffusion effective auprès des 56 communautés concernées des avis de déclaration d'utilité publique des zones à classer ; l'organisation de réunions de concertation dans chacune de ces 56 communautés, la facilitation des commissions interministérielles chargées de statuer sur les éventuelles revendications et réclamations du public.

Activité 1.5 Organiser des réunions de concertation spécifiques avec les communautés autochtones Baka

¹³ La section 1.4 précise davantage le rôle des UTO.

Le WWF dans le cadre de cette action soutiendra la mise en place d'une démarche spécifique de consultation pour les communautés autochtones Baka afin de tenir compte à la fois de leur mode de subsistance, fortement basé sur la chasse et la cueillette à l'intérieur de vastes étendues de forêt, et de la marginalisation dont ils sont victimes. Cette démarche s'appuiera sur le principe de Consentement préalable, informé libre et éclairé tel que consacré par divers instruments internationaux tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les dispositions pertinentes de la convention sur la diversité biologique. Outre la nécessité de former l'ensemble des membres de l'équipe de mise en œuvre de l'action (y compris les différentes administrations concernées) sur la compréhension et l'application des textes internationaux et nationaux pertinents, les tâches spécifiques considérées par l'action s'inspireront des 12 étapes du principe de consentement préalable libre et éclairé¹⁴. Le WWF s'associera avec les organisations onusiennes spécialisées tels l'OIT et le Centre des Nations Unies pour la Démocratie et les droits de l'homme en Afrique Centrale pour bénéficier de leur conseil et assistance technique. Il collaborera également avec le Réseau Recherche Actions Concertées Pygmée (RACOPY) qui regroupe les organisations et projets œuvrant pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones (Pygmées) pour l'échange d'expérience. Certaines tâches telles que la sensibilisation et la constitution des CPF au sein des communautés autochtones seront déléguées aux organisations intermédiaires des peuples autochtones (OKANI, ASBAK et Association des Baka de l'Arrondissement de Mintom).

Activité 1.6 Constituer les dossiers de classement des différentes unités d'affectation et les soumettre pour approbation à l'autorité compétente

Suite au processus participatif de zonage décrit dans les activités précédentes, l'équipe d'exécution de l'action apportera une assistance technique à l'administration forestière dans l'élaboration des dossiers de classement des différentes unités du domaine forestier permanent. Ces dossiers comprennent : une note de justification des différentes affectations, la description des limites de chaque unité d'affectation, les procès-verbaux des différentes sessions de consultations. Cette activité revêt un caractère stratégique dans la mesure où ces dossiers de classement constituent le support pour la prise de décision par la haute hiérarchie (Premier ministre) et doivent de ce fait refléter autant que possible les options d'aménagement envisagées et les résolutions décidées à l'occasion des sessions de négociation. L'action veillera particulièrement à assister techniquement les communes de Ngoyla et de Mintom pour faire aboutir les dossiers de sollicitation de forêts communales pendant auprès de l'administration forestière dans l'attente de l'adoption d'une stratégie de gestion d'ensemble du massif. Ceci en réponse aux demandes répétées d'appui exprimé par ces communes auprès du WWF.

Activité 1.7 Matérialiser les limites des différentes unités d'affectation

La matérialisation des limites vise à limiter les conflits entre populations locales, administration forestière et concessionnaires forestières relatifs à l'empiètement du domaine forestier permanent. La surveillance des limites à matérialiser s'inscrit dans le cadre du rôle d'interface que les Comités paysan forêts (CPF) sont appelés à jouer entre les communautés locales et les autres acteurs forestiers. Les tâches spécifiques considérées comportent la formation des membres des CPF à l'utilisation des outils d'orientation et de visée (cartes, boussole, GPS, etc.), la reconnaissance et l'ouverture des limites forestières avec la participation de toutes les parties concernées (dégagement du sous-bois sur une bande d'environ 2 m le long des limites du domaine forestier permanent, marquage à la peinture des arbres remarquables et pose des panneaux de signalisation sur les principales voies d'accès).

Résultat attendu 2. La gestion communautaire et participative des ressources naturelles est mise en œuvre.

Le résultat direct d'une participation active et informée des communautés locales et autochtones à la au travers de la consultation préalable à l'établissement d'un plan d'affectation des terres dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom (cf. RA1) sera un élargissement des zones à vocation agro-

¹⁴ Lewis, J., Freeman, L., & Borrell, S. (2008). Le consentement libre, informé et préalable et la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo. Une étude de faisabilité sur la mise en œuvre des Principes 2 et 3 du FSC dans le Bassin du Congo menée en République Démocratique du Congo, en République. Berne: Intercoopération, Fondation Suisse pour le Développement et la Coopération Internationale / Société pour les peuples menacés suisse.

forestière susceptibles de faire l'objet d'initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles. Parallèlement, le démarrage du projet industriel et infrastructurel de CAMIRON entraînera un afflux de populations attirées par les opportunités d'emplois directs ou indirects dans l'industrie minière. Il s'ensuivra un accroissement de la demande en terres et en produits forestiers ligneux et non ligneux susceptible d'exercer une pression sur le milieu en accélérant la déforestation et la dégradation des forêts résultant de pratiques agricoles inappropriées (raccourcissement du temps de jachères par exemple) et d'une surexploitation des ressources spontanées (gibier, bois, etc.). L'action cherchera à mettre en place une stratégie palliative reposant sur le renforcement légal des droits des communautés locales et autochtones en soutenant ces dernières dans les procédures d'acquisition des forêts communautaires et d'établissement des plans de gestion durable de ces forêts. L'objectif à terme est d'optimiser le potentiel de la zone à vocation agro-forestière par des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles, ce qui réduira les zones à accès libre et établira du même coup une ceinture de sécurité autour des zones à vocation de conservation.

Activité 2.1 Renforcer les capacités des organisations intermédiaires (ONG locales) à encadrer les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles

Malgré plus d'une décennie d'existence au Cameroun, la foresterie communautaire demeure un concept difficile à maîtriser particulièrement dans des régions telles que le massif de Ngoyla-Mintom où il existe encore très peu d'expériences vécues. Un accompagnement des communautés est indispensable notamment pour renforcer leurs capacités dans les domaines techniques et organisationnels mais aussi en matière de gouvernance, histoire d'assurer une gestion équitable des revenus dans une perspective de développement communautaire. Les organisations intermédiaires – ou ONG locales dont les membres émanent généralement des communautés locales – constituent d'importants vecteurs et/ou relais d'information et d'appui organisationnel et technique auprès des communautés. L'action renforcera les capacités de 07 ONG locales à jouer ce rôle à travers des formations diverses : réalisation d'inventaires forestiers, diagnostics socio-économiques orientés vers l'aménagement, analyse des données et élaboration d'un plan simple de gestion, marketing et négociation avec les opérateurs économiques, élaboration d'un plan d'utilisation des revenus dans une perspective de développement communautaire. Il s'agit de : OPFCR (Organisation pour la Protection des Forêts Camerounaises et de ses Ressources), APIFED (Appui à l'Auto Promotion et Insertion des Femmes et Désœuvrés ; CERFE (Centre d'Etudes et de Recherches Forestières et Environnementales) ; Horizon Vert ; PERAD (Organisation pour la Protection de l'Environnement, la Recherche et l'Appui au Développement en Afrique), OCBB (Observatoire des Culture Baka et Bantou) et CIAD (Centre International d'Appui au Développement Durable).

Activité 2.2 Accompagner les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles en collaboration avec les organisations intermédiaires (ONG locales) et en tenant compte des spécificités liées aux peuples autochtones

Dans l'hypothèse hautement probable de l'élargissement des zones agro-forestières tel que proposé par le WWF en 2007 sur base des études socio-économiques, une quinzaine de nouvelles forêts communautaires pourraient être allouées dans la zone. Le WWF appuie actuellement 07 initiatives d'acquisition des forêts communautaires dont 02 en collaboration avec l'ONG locale CIAD.

L'accompagnement des initiatives de forêt communautaire par le projet se situe à deux niveaux importants à savoir : l'assistance technique et l'appui financier. Les appuis techniques se font sous forme d'interventions directes du personnel du projet. Ils concernent par exemple l'organisation et le suivi des inventaires dans les forêts communautaires, la planification dans le cadre de l'élaboration du plan simple de gestion et le suivi des impacts socio-économiques dans les communautés concernées. L'appui financier quant à lui se fera sous forme de petites subventions pour la réalisation des tâches précises telles que les déplacements et séjours pour les procédures administratives et les mesures officielles de superficie par l'Institut National de Cartographie.

L'accompagnement des populations est très important pour deux raisons essentielles. Il s'agit des communautés qui manquent de compétences techniques et de moyens financiers pour suivre la procédure d'obtention et de gestion des forêts communautaires. Par ailleurs, ces forêts vont générer des retombées (ressources alimentaires comme le gibier, revenu de la vente du bois, emplois) pour ces populations et susciter leur adhésion aux efforts de conservation.

Dans la même logique des interventions en cours, l'équipe du projet établira avec les ONG locales formées (Activité 2.1) une convention de collaboration pour soutenir les communautés locales et autochtones désireuses d'acquiescer des forêts communautaires. Cette action visera l'attribution – au moins en convention provisoire – d'une dizaine de nouvelles forêts communautaires, en incluant les sept en cours de constitution dans la zone et soutenues par le WWF.

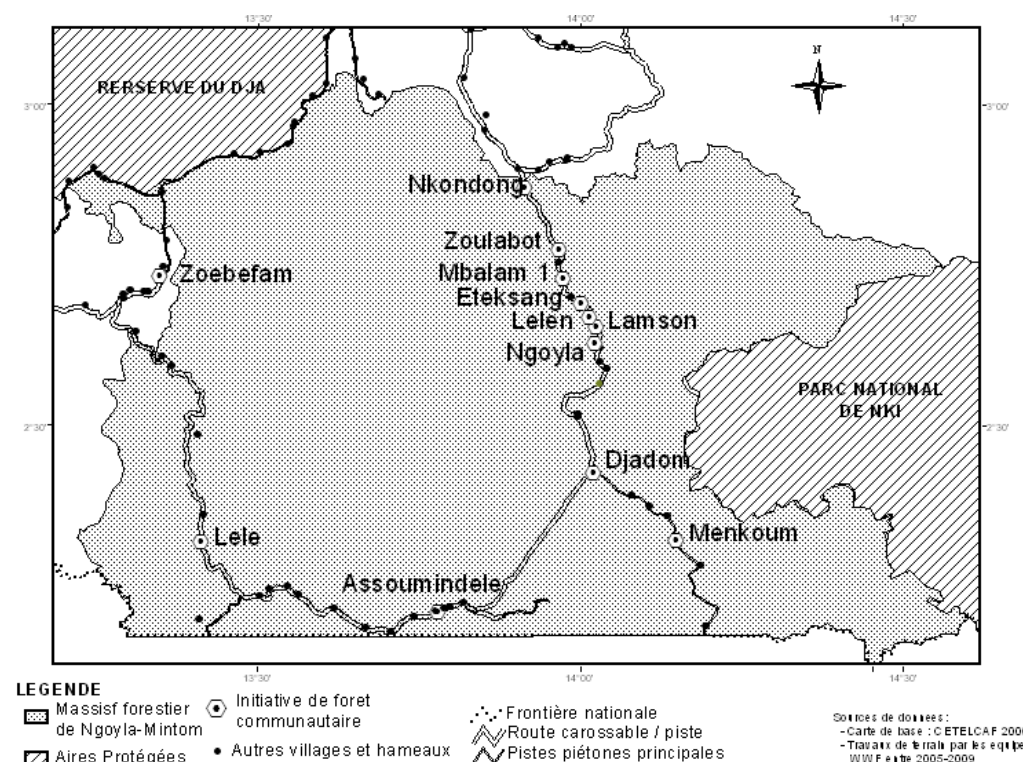


Figure 3 : Localisation des initiatives de forêts communautaires dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom

Activité 2.3 : Accompagner les communes de Ngoyla et de Mintom dans la préparation du plan d'aménagement de leurs forêts communales

Outre l'appui au processus de classement des deux forêts communales des communes de Ngoyla et de Mintom (cf. RA1), le WWF dans le cadre de cette action apportera un appui sous forme de conseils à l'exécutif des deux communes dans divers domaines : diagnostic socio-économique, prise en compte des aspects socio-économiques de la durabilité dès l'initiation du processus d'aménagement, prise en compte de la faune, identification et protection des « hautes valeurs de conservation », mise en place de cellules de foresterie communale et de développement au sein des communes concernées. L'action établira un cadre de collaboration avec d'autres acteurs tels que le Centre Technique de la Foresterie Communale et la GTZ.

Résultat attendu 3. Des pratiques de qualité en matière de gestion environnementale et sociale sont adoptées par les sociétés forestières et minières, et dans le cadre du développement des infrastructures.

L'extension des activités minières dans les régions forestières du Cameroun est une donnée nouvelle encore mal cernée comme l'illustrent les conclusions d'un forum national sur la gestion intégrée des ressources naturelles organisée en 2009 sous le patronage du Président de l'Assemblée Nationale¹⁵. Elle donne lieu à de nombreux conflits d'intérêts entre opérateurs économiques des secteurs forestier et minier. L'absence de schémas régionaux d'aménagement intégré des ressources rend difficile la prise en charge des impacts négatifs cumulatifs. L'incohérence entre divers éléments des politiques et

¹⁵ Compte-rendu du forum national sur la gestion intégrée des ressources forestières et minières tenue les 16 et 17 juillet 2009 sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun. http://cameroun-foret.com/fr/system/files/18_63_86.pdf

stratégies gouvernementales se traduit par des conflits d'affectation et une coordination institutionnelle déficiente. Rien n'est encore perdu pour le massif forestier de Ngoyla-Mintom volontairement préservé de toute exploitation industrielle depuis 1996 par le gouvernement camerounais, dans l'espoir d'y promouvoir une approche de conservation soutenue par un mécanisme de financement durable. Au moment où les perspectives de réaliser une telle approche s'élargissent avec le mécanisme REDD, d'autres options de mise en valeur du massif, notamment à travers l'exploitation minière, se précisent. L'adoption de pratiques de qualité par toute entreprise forestière ou minière qui opèreront dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom est indispensable pour garantir au travers de cet espace la connectivité biologique des aires protégées du TRIDOM.

Activité 3.1 Réaliser une étude environnementale stratégique et régionale dans le massif de Ngoyla-Mintom et appuyer l'intégration des recommandations y afférentes dans les plans de gestion environnementale et sociale des différentes entreprises

Le WWF dans le cadre de cette action testera, dans les conditions du bassin du Congo, l'outil d'évaluation environnementale stratégique et régionale (EES-R). Pour le faire, il s'appuiera sur sa qualité de membre de la commission multi-acteurs (parlement, gouvernement, société civile et partenaires au développement) créée par le Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun pour suivre la mise en œuvre des recommandations du forum national sur la gestion intégrée des ressources nationales susmentionné. L'EES-R est définie comme un processus visant à évaluer systématiquement les effets environnementaux potentiels, y compris les effets cumulatifs, d'une diversité d'initiatives, de politiques, de plans ou de programmes stratégiques dans une région donnée¹⁶. Un consultant international rompu à la réalisation de telles EES-R sera recruté. Un objectif de transfert de connaissances en direction des administrations publiques concernées et particulièrement du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), du ministère des mines et de l'industrie et du développement technologique (MINIMIDT), du MINFOF et du MINEP sera incorporé, dans ses termes de référence, afin de faciliter l'exploitation des résultats obtenus – y compris dans le cadre de processus politiques au niveau national et sous-régional – et la réplique de l'outil.

Activité 3.2 Développer un schéma directeur pour orienter la mise en place des infrastructures économiques dans la zone

L'EES-R convient particulièrement à la situation actuelle du massif de Ngoyla-Mintom en ce qu'elle permet une analyse précoce et globale des relations qui existent entre les divers scénarios d'avenir d'une région et les éventuels effets environnementaux cumulatifs pouvant résulter de ces scénarios. Sur la base des résultats de l'EES-R (activité 3.1), l'équipe du projet sous la coordination de l'UTO et avec la participation de l'ensemble des parties prenantes organisera des sessions de concertation pour définir le scénario le plus à même de concilier avec bonheur l'objectif initial de conservation du massif de Ngoyla-Mintom – et partant de l'espace TRIDOM dont il fait partie – avec le développement d'une industrie minière responsable et la promotion des mécanismes de paiement pour services environnementaux (REDD). Les résultats obtenus seront consignés sous la forme d'un schéma directeur d'aménagement validé par l'ensemble des acteurs y compris les différents ministères concernés (environnement, forêt, mines, planification et aménagement du territoire, finances...) et soumis à l'approbation du Premier Ministre. L'établissement d'un tel schéma directeur d'aménagement intégré dans une zone concernée par de grands projets miniers et leurs infrastructures s'inscrit en droite ligne avec le Document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) adopté par le gouvernement en 2009.

Activité 3.3 Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de surveillance des ressources naturelles

Depuis près de deux années l'ouverture de la route Lélé-Mbalam-Djadom a accéléré l'exploitation illégale des ressources forestière et faunique dans la zone. A partir de ses bases de Mintom (Ouest du massif) et de Ngoyla (Est du massif), le WWF en collaboration avec le projet ECOFAC appuie

¹⁶ Canadien des Ministres de l'Environnement. (2009). L'évaluation environnementale stratégique régionale au Canada : Principes et orientations.

http://www.ccme.ca/assets/pdf/eesr_au_canada_principes_et_orientations_1429.pdf

l'administration forestière dans la surveillance. Les équipes WWF travaillent également en collaboration avec les conservateurs des aires protégées de Nki et du Dja ainsi qu'avec les services locaux des Eaux et Forêts de la région de Souanké au Congo. Le projet GEF TRIDOM « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone du Dja, Odzala Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon » financé par le GEF/PNUD et exécuté par UNOPS est actuellement en négociation avec WWF pour l'établissement d'un cadre de partenariat pour la réalisation d'un ensemble d'activités de surveillance, de suivi bioécologique et d'aménagement des aires protégées.

L'une des conséquences négatives directes du développement des activités industrielles sera l'accroissement du volume des prélèvements illégaux de ressources naturelles. Celui-ci est dû à la fois à une meilleure exportation des produits locaux vers les marchés extérieurs par l'ouverture des routes et la présence d'un marché représenté par les populations migrantes. CAMIRON par exemple prévoit d'employer en phase d'exploitation près de 3 000 personnes auxquelles pourraient s'associer 4 à 5 personnes par employés supplémentaires suivant les ratios dans les chantiers d'exploitation forestière. Actuellement CAMIRON tente de pallier cette situation par des mesures telles que l'interdiction de la consommation du gibier dans ces chantiers d'exploration. Cette entreprise a entrepris également solliciter le WWF pour l'assister dans le développement d'une stratégie de surveillance à mettre en œuvre sous le contrôle des agents du MINFOF. En réponse, le WWF dans le cadre de cette action appuiera l'UTO dans la mise en place d'un plan consolidé de surveillance des ressources naturelles pour fédérer les contributions de tous les acteurs. De manière spécifique, l'équipe de mise en œuvre de l'action conduira une étude sur les activités d'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques, y compris le braconnage transfrontalier. Les résultats de cette étude seront discutés à l'occasion d'un atelier de concertation et de planification avec l'ensemble des acteurs au niveau du massif de Ngoyla-Mintom ainsi que des collaborateurs d'autres segments du TRIDOM. Cet atelier permettra d'élaborer un plan de surveillance assorti d'un plan de financement basé sur les contributions actuelles et les engagements futurs des différentes parties, et notamment des entreprises du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de gestion environnementale et sociale.

Activité 3.4 Faciliter le développement et la mise en œuvre des accords de collaboration entre les communautés locales et autochtones et les différentes entreprises minières et forestières

Le projet, au moyen de réunions de concertation organisées entre les entreprises minières et forestière et les comités paysans-forets constitués au sein des communautés riveraines, facilitera l'établissement des accords de collaboration entre les deux parties. Ces accords viseront à optimiser les retombées pour les populations locales (emploi, appui financier et en nature à la réalisation des projets communautaires). En retour, les communautés seront encouragées à participer à la mise en œuvre du plan de surveillance des ressources naturelles. De manière spécifique, l'équipe de mise en œuvre de l'action facilitera l'établissement d'accords de collaboration entre les communautés et les entreprises minières et forestières visant à conceptualiser et opérationnaliser les instruments juridiques internationaux pertinents tels que la convention 69 de l'OIT.

Activité 3.5 Appuyer la certification forestière dans deux forêts communales et dans une concession forestière

La contribution de l'action se limitera à la mise à disposition d'un appui sous forme de conseil pour encourager l'adoption de l'option d'une certification forestière crédible dès la phase d'initiation du développement des plans d'aménagement des forêts communales (cf. activité 2.3).

Activité 3.6 Appuyer CAMIRON vers l'adoption de pratiques environnementales et sociales de qualité

De manière complémentaire à l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement intégré et d'un plan de surveillance des ressources focalisé sur la gestion des impacts cumulatifs axé sur une vision régionale, l'équipe de mise en œuvre de l'action appuiera directement CAMIRON sur deux types de démarches complémentaires. Il s'agit premièrement d'apporter à CAMIRON une assistance technique pour la réalisation de son projet de mise en place d'un mécanisme de compensation pour la biodiversité (*Biodiversity offset*). Le WWF a réalisé courant 2009 une étude préliminaire dont les conclusions et recommandations serviront à orienter les futures étapes¹⁷. Il s'agira également de tester

¹⁷ Miranda, M. (2009). Mécanismes de compensation pour la conservation de la diversité biologique et exploitation minière dans la région du TRIDOM (Bassin du Congo): opportunités et défis. Yaoundé et Washington, DC.: WWF,

et de développer des normes d'intervention/d'exploitation à faible impact en milieu forestier adapté à l'activité minière à partir des normes existantes par exemple sur la construction des routes appropriée pour le déplacement des gorilles (*gorilla friendly road*), l'identification et la protection des hautes valeurs de conservation etc. Pour cette activité, une collaboration sera établie avec des institutions de recherche tel que TROPENBOS qui manifestent actuellement un intérêt certain pour la région du TRIDOM.

Activité 3.7 Suivre les impacts bioécologiques, environnementaux et sociaux

L'équipe de mise en œuvre de l'action conduira des inventaires fauniques et des études socio-économiques au début et à la fin de la deuxième année du projet pour informer les principales décisions dans le cadre du processus de gestion des ressources naturelles à la fois au niveau local, national et régional (notamment à travers le TRIDOM) et documenter l'état des principaux indicateurs de l'action.

Résultat attendu 4. Des initiatives pilotes REDD capables de créer des retombées pour les populations locales sont mises en place.

Le développement des projets industriels dans la région de Ngoyla-Mintom va entraîner une augmentation rapide de la population attirée par la perspective de trouver un emploi ou toute autre opportunité économique. En général, de tels mouvements de populations s'accompagnent d'une accélération de la déforestation et de la dégradation des forêts liée entre autres au raccourcissement des jachères et à l'envahissement des terroirs agricoles par les migrants. Les solutions, apportées a posteriori sous la forme de reboisements peinent à inverser la tendance et ne répondent pas non plus au désir de préserver des zones de forte diversité biologique dans un état vierge. L'action vise à développer les conditions pour la réalisation de solutions a priori couplant la gestion durable des forêts, le développement des techniques agricoles alternatives permettant une meilleure utilisation des terres pour des rendements améliorés à un mécanisme de paiement services environnementaux associés à la déforestation et à la dégradation forestière évitées.

Activité 4.1 Former et informer les parties prenantes sur les opportunités du marché du carbone

Les concepts de REDD, de paiement pour services environnementaux et les processus et techniques qui y sont associés sont nouveaux et nécessitent d'être vulgarisés auprès de l'ensemble des parties prenantes préalablement aux interventions plus spécifiques. Tous les membres de l'équipe de mise en œuvre du projet ainsi que les collaborateurs directs au sein des différentes administrations publiques concernées et les ONG locales seront formés avec l'assistance d'une organisation spécialisée de renommée internationale du type EcoSecurities ou ONFI sur des thématiques tels que : l'inventaire et le suivi de la biomasse, la définition d'un scénario de référence, la mise en place, la gestion et le suivi des mécanismes de paiement pour services environnementaux. Suivant une approche en cascade, les membres de l'équipe du projet formeront à leur tour les autres parties concernées y compris les communautés locales et autochtones. Les services seront par la suite requis pour des interventions ciblées et un encadrement technique de l'équipe du projet pendant les phases critiques dans la conception des initiatives pilotes REDD (voir Activités 4.2 et 4.3 suivant).

Activité 4.2 Evaluer et renforcer les dispositifs légaux, réglementaires et institutionnels de mise en concession des forêts domaniales et communales

L'intention première du gouvernement Camerounais en gelant la mise en exploitation forestière du massif forestier de Ngoyla-Mintom était d'y promouvoir un mécanisme de financement durable de la conservation. Le REDD offre de bonnes perspectives dans cette perspective. A ce jour, en effet, le gouvernement camerounais a déjà reçu 07 offres de partenariat indifféremment de promoteurs et d'investisseurs pour le développement d'un projet REDD dans le massif de Ngoyla-Mintom. Cependant, selon des informations recueillies auprès du Directeur des forêts (Ministère des forêts et de la faune) dans le cadre de la préparation de cette proposition, l'absence d'un cadre normatif spécifique ou d'un code procédures constituent une contrainte majeure pour la concrétisation d'un tel projet. Un bureau d'étude spécialisé sera recruté pour proposer une procédure de recrutement, de sélection des offres ; des modèles de contrat et des mécanismes de partage des retombées entre l'Etat, les communes

et les communautés locales et autochtones. Les résultats de cette étude seront discutés à l'occasion d'un atelier de restitution en présence des représentants administrations publiques concernées, des représentants de la société civile et des options à tester seront retenus. Cette étude et sa restitution s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement qui fait l'objet d'un accord de coopération entre le gouvernement et les principaux bailleurs de fonds.

Activité 4.3 Soutenir des initiatives pilotes de projets communautaires REDD couplant la gestion durable des forêts et l'intensification de l'agriculture à un mécanisme de paiement des services environnementaux

Neuf forêts communautaires ont été attribuées en 2007 sur la façade orientale du massif forestier de Ngoyla-Mintom (figure 3). Elles sont regroupées autour de la Coopérative Agroforestière de la Trinationale (CAFT). En raison de l'enclavement de cette partie du massif (état de la route, fonctionnement saisonnier du bac sur la rivière Dja, éloignement des marchés, etc.) les activités d'exploitation sont restées très limitées et ne concernent que 02 forêts communautaires. Dans le cadre de cette action, le WWF en collaboration avec cette coopérative et l'assistance technique d'une organisation spécialisée du type Bioclimate Research & Développement (BR&D), appuiera la conception d'initiatives communautaires REDD basée sur 04 de ces forêts communautaires parallèlement à l'appui aux procédures d'acquisition de nouvelles forêts communautaires (RA2). La démarche se conformera aux standards, processus et outils du system *Plan vivo* pour le développement des projets de paiements pour services environnementaux dans les pays en développement à partir des activités de reboisement, d'agroforesterie, de conservation des forêts de restauration ou de déforestation évitée (www.planvivo.com). Cette démarche comprendra les principales étapes suivantes : consultations des communautés concernées et cartographie participative des formes d'utilisation des ressources forestières ; collecte et traitement des données cartographiques sur l'utilisation des terres et le couvert forestier (Land Use Land Cover - LULC) à partir des techniques de télédétection ; évaluation des stocks de carbone et analyse de la ligne de base pour déterminer les scénarios de déforestation et de dégradation des forêts, consultation des communautés pour identifier et initier les activités pour réduire les impacts sur les ressources forestières, création d'un system pour délivrer les paiements aux communautés locales et autochtones comme un résultat des revenus générés à partir des activités de conservation des forêts, exploration des sources potentielles de financement des paiements après la fin du projet (publiques ou privées).

Résultat attendu 5. Les cadres législatifs et politiques nationaux et régionaux sont renforcés.

L'aménagement intégré des ressources forestières et minières et la conception des initiatives REDD sont deux démarches novatrices dans le contexte du Cameroun et de la sous-région. Ils reposent sur la mobilisation de nouveaux types d'engagements à la fois du secteur privé et du secteur public international pour la gestion des paysages prioritaires de conservation. L'appui des gouvernements est indispensable à leur réussite, du fait qu'ils devraient créer des conditions politiques, légales et institutionnelles favorables pour encourager l'adoption des pratiques d'exploitation responsable des ressources forestières et minières et mobiliser les courants de capitaux vers des mécanismes de paiements pour services environnementaux. En même temps, ils sont parfaitement appropriés pour nourrir les processus de relecture des codes forestier, environnemental et minier, engagés par le gouvernement camerounais, ainsi que les programmes de préparation au régime REDD en cours dans les six pays du bassin du Congo.

Activité 5.1 Sur la base des résultats obtenus et des leçons apprises avec les initiatives REDD (cf. RA4), contribuer au développement des stratégies et des politiques nationales relatives au REDD

Le WWF, à travers sa participation à l'initiative conjointe entre l'Agence Française de Développement (AFD) et les organisations internationales de conservation pour le renforcement des capacités en matière de REDD dans les six pays du bassin du Congo, joue un rôle central dans l'appui à la coordination des activités de préparation au régime REDD. Dans le cadre de cette action, le WWF facilitera l'établissement d'un enregistrement formel des initiatives pilotes REDD initiés dans ce projet au près de la coordination nationale REDD. Les résultats progressifs et les leçons apprises seront présentés et discutés avec les membres de la coordination nationale REDD à l'occasion de leurs réunions.

Activité 5.2 Contribuer au développement des textes législatifs ou réglementaires susceptibles à la fois de faciliter la mise en cohérence des secteurs forestier et minier et de gérer les impacts environnementaux et sociaux cumulatifs

Le Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun a créé une commission parlementaire élargie au gouvernement, à la société civile, au secteur privé et partenaires internationaux (WWF et Banque Mondiale) chargé entre autres d'élaborer ou faire élaborer toute étude ou avant projet de texte législatif ou réglementaire susceptible d'apporter une contribution significative à la résolution des conflits nés de l'application des textes liés aux activités des secteurs forestier et minier. Cette commission constituera le principal canal à travers lequel le WWF fera remonter les aspects les plus pertinents de l'étude environnementale stratégique et régionale et des expérimentations (biodiversité offset et normes d'intervention/d'exploitation à faible impact adapté au secteur minier) (RA3) vers les centres de décision. Les principales recommandations émanant des activités de terrain seront organisées sous la forme d'une note d'analyse et d'orientation et disséminer auprès des autorités nationales, des acteurs du TRIDOM et de la sous-région. Le cas échéant, le projet assistera la commission parlementaire dans la préparation d'un avant-projet de texte.

Activité 5.3 Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base (comités paysan-forêt) pour leur participation optimale aux mécanismes de prise de décision en rapport avec la préparation à la REDD, la gestion intégrée des secteurs forestier et minier et la redistribution des retombées

En vue de développer une interface crédible et permanente entre les communautés locales et autochtones et les instances décisionnelles, le projet suscitera la mise en place d'une plate-forme locale des organisations de la société civile et des comités paysans-forêts à travers l'organisation de rencontres semestrielles ou cours desquelles, les enjeux des différents processus politiques pertinents (voir activité 5.2 et 5.3) seront discutés. Les membres de la plate-forme seront encouragés à consolider et à transmettre leurs avis et positions aux instances compétentes. Le projet va prendre en charge la participation des représentants de cette plate-forme à des réunions stratégiques au niveau national et sous-régional.

Activité 5.4 Associer les acteurs du TRIDOM au Gabon et au Congo afin de stimuler la réplique de l'action et de contribuer à l'opérationnalisation des institutions tri-nationales du TRIDOM

L'interzone du TRIDOM au Congo et au Gabon renferme aussi des blocs forestiers sur lesquels l'expérience du projet REDD de Ngoyla-Mintom pourra être répliquée. Au Gabon il s'agit du corridor Minkebe Mengame (2333 km²), de la crête Sing Nouna (1658 km²), de la proposition d'extension du PN de Mwagna (416 km²). Au Congo il s'agit de la forêt de Djoua Ivindo (5268 km²) et l'interzone Lossi-Mwagna (1430 km²). Ce sont des sites identifiés comme critiques pour la conservation, et comme la forêt de Ngoyla-Mintom, ils n'ont pas jamais subi l'exploitation forestière. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les acteurs WWF Gabon, le programme WWF-Espace TRIDOM Interzone Congo et le projet UNOPS/TRIDOM (financé par GEF/UNDP) qui ont manifesté leur intérêt à répliquer le modèle Ngoyla-Mintom au Gabon et au Congo afin de promouvoir un modèle qui associe conservation de la forêt intacte avec un projet REDD. De manière spécifique, le projet organisera une réunion et des sessions de formation avec les administrations, les autorités locales, les opérateurs économiques et les ONG actifs dans les segments congolais et gabonais du TRIDOM pour présenter et discuter les résultats atteints avec l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de surveillance et la mise en adéquation des secteurs forestier et minier, initiatives pilotes REDD pour encourager réplique. Le projet participera dans les réunions d'opérationnalisation du TRIDOM (Comité Technique de Planification et d'Exécution – CTPE) afin d'informer les acteurs du TRIDOM sur l'évolution du projet et les leçons apprises (en particulier lié au projet REDD).

Activité 5.5 Disséminer les leçons apprises du projet auprès des coordinations nationales REDD dans les pays du bassin du Congo, les institutions sous-régionales (COMIFAC) et au niveau international à travers le réseau WWF, l'Union européenne et à l'occasion des sessions de la CNUCC

Divers rapports techniques et publications scientifiques vont être produits au cours de la mise en œuvre de l'action. L'analyse de la pertinence et l'impact des résultats obtenus va faire ressortir des leçons apprises qui vont être compilés sous forme de brochures, de Policy briefs. Cette documentation va être disséminée au travers du site Web, de la distribution auprès des administrations, des

partenaires nationales et internationales, des institutions sous-régionales et à l'occasion de « side events » pendant les réunions plénières du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo ou d'autres réunions sous-régionales et internationales en matière de préservation de l'environnement, de conservation et de gestion durable des ressources naturelles

1.4. Méthodologie (maximum 4 pages)

1.4.1-Méthode de mise en œuvre et les raisons motivant le choix de la méthodologie

Le projet interviendra essentiellement sur deux paliers différents avec de fortes interconnexions. Il s'agit du niveau local et du palier national.

Au niveau local, l'action sera basée sur la mobilisation des groupes cibles et la facilitation de l'émergence d'une certaine dynamique autour des objectifs du projet. A partir de ce levier et d'autres outils appropriés, le projet assurera une **forte implication des parties prenantes**¹⁸ à diverses étapes des processus à enclencher et à développer. Ce souci de **participation** se justifie par la nature des activités, la nécessité de conférer la légitimité nécessaire aux options stratégiques à prendre et le **besoin d'appropriation** ainsi que de durabilité des changements positifs escomptés. L'implication des parties prenantes à l'action sera soutenue de façon quasi-permanente par une **assistance technique de proximité** de la part du projet, qui se traduira par exemple par le **renforcement des capacités** des acteurs locaux, l'appui-conseil et les travaux de terrain directement exécutés par les techniciens du projet (inventaires fauniques ou forestiers, suivi des impacts sociaux, etc).

Cette assistance technique de proximité reposera sur des **approches pragmatiques développées essentiellement à partir des expériences de terrain** que le WWF a acquises en plus de quinze années de présence dans le massif forestier voisin à celui de Ngoyla-Mintom, notamment en matière d'appui pour le zonage, la gestion forestière durable, la certification, la foresterie communautaire, la mise en place et l'animation des plateformes multi-acteurs, et la surveillance des ressources naturelles.

Dans la stratégie de mise en œuvre des activités sur le terrain, les Organisations de la Société Civile (OSC) locale et les groupes d'intérêt commun (GIC) vont jouer un rôle important en tant que **structures de relais et de multiplication**. Le renforcement de leurs capacités s'avère important compte tenu de la nouveauté, pour ces structures, de certaines problématiques abordées. Le souci d'appropriation et de pérennisation justifie cette option de **partenariat stratégique** avec les OSC et GIC dans le cadre de l'action. Il en est de même pour ce qui est de l'implication accrue des démembrements locaux des ministères concernés par l'action aussi bien dans leurs représentations classiques que dans le cadre de l'Unité Technique Opérationnelle à mettre en place.

Qu'il s'agisse du REDD, de la mise en cohérence des activités minières et forestières pour minimiser leur impacts négatifs sur la biodiversité ou de la redistribution des retombées de l'exploitation minière, la zone de Ngoyla-Mintom sera prise comme site pilote où seront testés un certain nombre d'arrangements pratiques et de dispositions normatives nationales (jusque là non passées à l'épreuve de la réalité). Cela permettra d'utiliser les enseignements et résultats acquis pour faciliter le développement ou l'amélioration des cadres normatifs au niveau national et/ou des **directives sous-régionales**. Il s'agit, dans la quasi-totalité des problématiques abordées, d'un **processus interactif bidirectionnel ou symétrique** entre d'une part le niveau national où sont élaborés les cadres politiques et normatifs et, d'autre part, le niveau local (zone de Ngoyla-Mintom) où tant les dispositions politiques et normatives existantes que les projets de textes seront confrontés aux réalités empiriques. Cette confrontation va alimenter les processus politiques, législatifs et réglementaires au niveau national. Cette démarche se justifie par le besoin d'aider le gouvernement à disposer de politiques et de textes réalistes, légitimes et répondant aux aspirations des principales parties prenantes de la gestion des ressources naturelles. L'implication systématique des différents comités nationaux d'élaboration ou de relecture des normes sera nécessaire afin de conférer une certaine force politique ou institutionnelle aux propositions qui seront formulées au bout de l'action.

¹⁸ L'implication des Baka se fera suivant le principe du consentement libre informé et préalable (CLIP) à cause de leurs spécificités et en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux peuples autochtones.

1.4.2-Procédures de suivi et d'évaluation interne et externe

Le suivi-évaluation tant interne qu'externe sera basé sur les indicateurs contenus dans le cadre logique du projet. Le **suivi-évaluation interne** sera fait par le chef de projet et la Direction nationale du WWF Cameroun sur la base des différents rapports (rapports d'inventaire, compte-rendus, documents de formation, rapports semestriels, etc) et des missions de terrain. Ce dispositif sera complété par le travail d'un comité de pilotage au sein duquel siègera des groupes cibles et bénéficiaires. Ce comité, sur lequel repose le suivi-évaluation participatif, va se réunir une fois l'an et travaillera essentiellement sur la base des différents rapports. Le suivi-évaluation interne sera fait sur la base d'un plan de monitoring à élaborer avant le démarrage de l'action. Quant au travail de **suivi-évaluation externe**, il sera fait par des équipes d'experts indépendants à mi-parcours et à la fin du projet.

1.4.3-Rôle des différents acteurs et parties prenantes dans l'action

-Les Services centraux des différents ministères concernés, notamment le Ministère des forêts et de la faune (MINFOF), le ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP), le ministère en charge des mines et celui chargé de l'aménagement du territoire. Ils sont appelés à contribuer techniquement à la mise en œuvre au niveau national de la quasi-totalité des activités du projet à caractère institutionnel et politique. Ce travail fait partie des missions statutaires/ régaliennes de ces services. Le projet va assurer la participation active des services sus-évoqués à travers le renforcement des capacités, la planification conjointe des activités, l'organisation des missions conjointes et la mise à leur disposition pour des activités précises des moyens logistiques ;

-Les Comités nationaux spécialisés (comité REDD, Comité de relecture du code forestier, Comité de relecture de la loi cadre sur l'environnement, Comité de relecture du code minier, etc). Ils doivent faciliter le processus d'élaboration des textes/documents devant contribuer à l'amélioration des cadres législatifs et réglementaires dans les domaines concernés. Ce travail fait également partie de leurs missions statutaires ou régaliennes. Le Comité technique de suivi du forum sur la gestion intégrée des ressources forestières et minières quant à lui va faciliter la capitalisation de la contribution du projet à l'élaboration des avant-projets de texte législatif ou réglementaire pouvant donner lieu à la mise en cohérence des secteurs forestier et minier. Ce travail fait également partie de leurs missions statutaires.

-L'Unité Technique opérationnelle (UTO) va faciliter les travaux de classement et suivi de la mise en œuvre du plan d'affectation des terres. L'UTO étant une structure pérenne qui, à l'échelle d'un paysage, assure la coordination des interventions de différents acteurs et la promotion de la gestion multipartite, le travail de facilitation des travaux de classement et de suivi de la mise en œuvre du plan d'affectation fait partie de ses missions statutaires ;

-Les Services locaux des différents ministères concernés doivent contribuer à la mise en œuvre de la quasi-totalité des activités sur le terrain. Ce travail fait partie des missions statutaires de ces services. Par ailleurs, étant donné qu'ils sont des structures pérennes, leur place dans le processus d'appropriation et d'instauration de la durabilité est capitale ;

-Les ONG locales et autres structures intermédiaires locales auront pour rôle d'accompagner les communautés dans l'acquisition et la gestion des forêts communautaires, les initiatives REDD et les négociations avec le secteur privé; contribuer au suivi indépendant de la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social (PGES). Les ONG ciblées travaillent avec les communautés de la zone depuis plusieurs années et disposent de ce fait d'un ancrage local non négligeable. Elles peuvent jouer un grand rôle en tant que structure de relais et de multiplication dans le cadre de la stratégie d'encadrement de proximité. Sur un autre plan, en tant qu'organisation de la société civile, elles contribueront au suivi indépendant et à la promotion des intérêts des populations locales ;

-Les Communes de Ngoyla et de Mintom vont chacune porter le processus d'acquisition et de gestion durable d'une forêt communale. Dans le cadre du processus de décentralisation en cours au Cameroun, les communes sont des acteurs incontournables du développement local. La politique de décentralisation de la gestion des ressources forestière et faunique mise en œuvre au Cameroun depuis plus de dix ans encourage les communes à devenir propriétaires de parcelles de forêt ;

-CAM IRON devra mettre en œuvre son PGES, et appliquer les bonnes pratiques environnementales et sociales de qualité. Cette entreprise est un acteur clé de la dynamique socio-économique et environnementale en cours dans la zone. Le niveau de son engagement en termes de respect du PGES

et d'adoption de bonnes pratiques va profondément marquer le cours de cette dynamique. Par ailleurs, le respect des PGES est une obligation pour les investisseurs ;

-Les communautés locales et autochtones et les groupes d'intérêt commun au sein des communautés locales et autochtones sont appelés à s'organiser pour participer aux différents processus et défendre leur intérêts ; porter le processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires ; adhérer au processus REDD et respecter les mesures prises dans le cadre de différents processus. Ces communautés constituent à la fois un groupe vulnérable et un acteur-clé. Le succès des initiatives environnementales et de développement dépend de leur adhésion. Cette adhésion passe entre autres par un accès sécurisé aux ressources naturelles et à leurs retombées ;

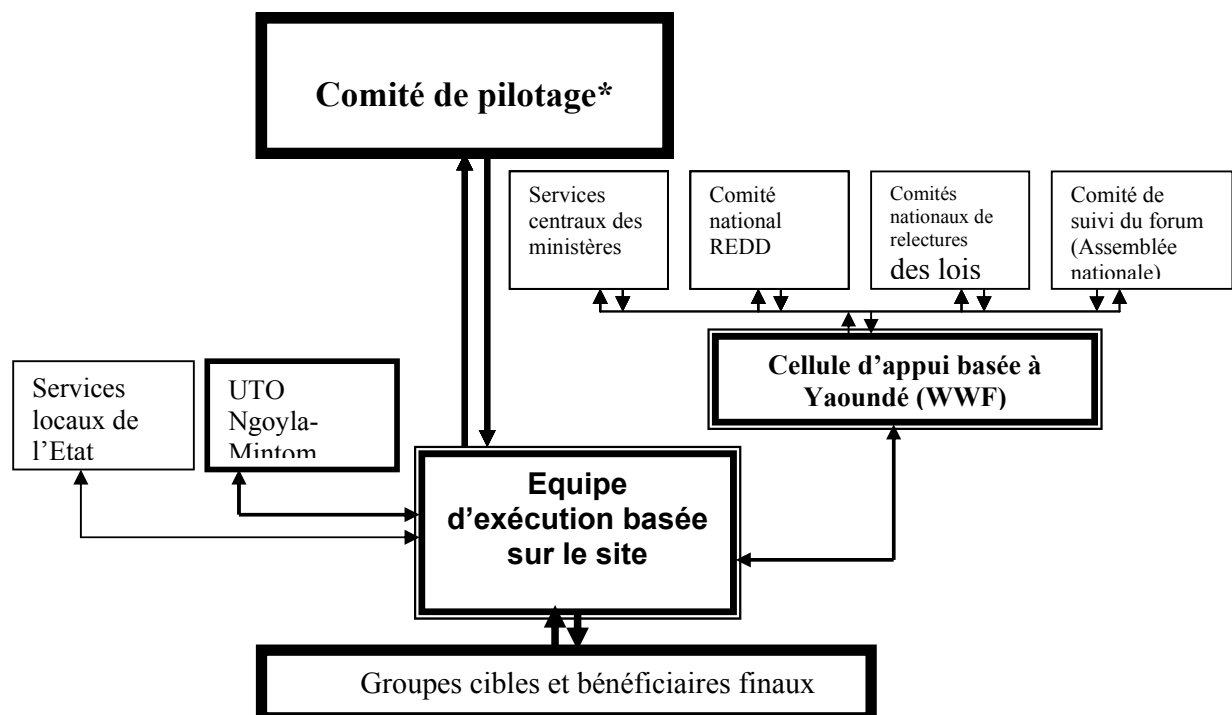
-La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Son rôle se situe au niveau de la capitalisation des résultats de l'action dans le cadre de l'élaboration des directives et politiques sous-régionales dans les domaines concernés (REDD, affectation des terres, bonnes pratiques, etc). L'élaboration des directives sous-régionales fait partie des missions statutaires de la COMIFAC. Par ailleurs, la COMIFAC constitue le cadre sous-régional par excellence pour la dissémination des résultats et la démultiplication des expériences enrichissantes dans le Bassin du Congo ;

-Le Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) va contribuer à la mise en œuvre du plan de surveillance et à la dissémination des résultats. L'aspect transfrontalier de l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques commande une approche transnationale dans la surveillance. Le TRIDOM offre un cadre de coordination des efforts dans ce sens. Par ailleurs, dans les 3 pays du TRIDOM, les mêmes problématiques (mines, conflits mines-forêts, REDD, etc) sont à l'ordre du jour et le TRIDOM constitue un cadre pertinent de partage des résultats/d'expérience entre les trois pays.

-Les bureaux d'étude ou organisations spécialisées (sous-contractant). Ils vont intervenir dans la mise en œuvre des activités précises comme les initiatives REDD et l'étude environnementale stratégique. Leur intervention se justifie par la qualité ou le caractère pointu de l'expertise requise.

1.4.4-Structure organisationnelle et équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action

1.4.4.1-Structure organisationnelle



*Le comité de pilotage sera composé de 01 représentant du bailleur, 02 représentants des communautés, 02 représentants des communes, 01 représentant du WWF et 01 représentant pour chacun des ministères en charge des domaines suivants : forêts, mines, environnement, aménagement du territoire et finances. En dehors du suivi-évaluation participatif, le comité de pilotage valide le plan de travail annuel de l'équipe d'exécution.

1.4.4.2-Equipe de mise en œuvre du projet

- Equipe d'exécution basée sur le site :

a) Personnel WWF : Il s'agit de : 1 Coordinateur de projet ; 1 conseiller technique en charge des aménagements des forêts et de la faune ; 1 conseiller technique en charge de la gestion participative et des moyens d'existence ; 1 conseiller technique REED ; 1 encadreur technique spécialisé en sciences sociales ; 1 encadreur technique en agroforesterie ; 1 responsable administratif et financier ; 1 logisticien ; 3 chauffeurs-mécaniciens ; 1 secrétaire ; 1 agent d'entretien ; 1 gardiens 1 responsable SIG et base de données travaillant à temps partiel (50% de son temps) et 1 comptable travaillant à temps partiel (50%). La composante WWF des ressources humaines va être bâtie à partir du personnel WWF actuellement basé à Ngoyla et à Mintom.

b) Sous-contractants : Il s'agira des bureaux d'étude internationaux ou organisations internationale à but non lucratif comme BR&D, Ecosécurité ou ONFI; de la CAFT et des ONG locales notamment l'OPFCR, l'APIFED, le CERFE, Horizon Vert, le PERAD, l'OCBB et le CIAD.

- Cellule WWF de relai et d'appui stratégique (basée à Yaoundé).

Il s'agit du Directeur de conservation de WWF Cameroon (10% de son temps de travail), du Climate change coordinator (25%), du chargé de communication (10%), du Policy officer (10%) et d'un comptable (25%).

1.4.5-Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action

En dehors de l'équipe d'exécution du projet, du matériel de bureau (15 tables, 20 chaises) du matériel informatique (6 ordinateurs portables, 6 ordinateurs de bureau, 1 logiciel de cartographie, 1 logiciel de télédétection, 3 imprimantes, 1 scanner) du matériel de sensibilisation et autres matériels didactiques ou de communication (3 vidéoprojecteurs, 3 flip charts, 03 tableaux zoop, 3 tableaux de projection 1 video camera), pour mettre en œuvre l'action, il sera nécessaire d'acquérir du matériel pour les missions de forêt : 15 GPS, 10 Cyber trackers, 10 tentes, 10 batteries de cuisine, 15 boussoles de précision, 5 boussoles, 10 DBH mètres, 10 toposfiles, 4 Clinomètres, 1 détecteur de métaux, 15 sacs de brousse, 8 appareils photo. Par ailleurs, une maison devant servir de base pour l'équipe de mise en œuvre sera louée. L'équipe sera dotée de moyens de déplacement (3 motos et 3 voitures tout-terrain) ainsi que d'un équipement complet pour internet (1 V-Sat et d'une source d'énergie).

1.4.6-Activités prévues pour assurer la visibilité de l'action et du financement de la CE.

La diversité tant des acteurs impliqués que des activités déployées dans ce projet, et dont certaines sont novatrices, permet d'envisager un large éventail d'actions de communication, que ce soit pour soutenir les buts de la conservation ou pour promouvoir auprès de différentes audiences l'engagement et la contribution de l'Union européenne et du WWF en faveur du projet. Une stratégie sera élaborée, qui détaillera les objectifs spécifiques de communication pour chaque audience cible, les meilleurs outils à utiliser pour atteindre ces objectifs ainsi qu'une série d'indicateurs de performance. Plus généralement, on peut d'ores et déjà prévoir une série d'activités de communication nécessaires au bon déroulement du projet, à un triple niveau : sensibilisation, plaidoyer et mise en valeur des résultats. Par exemple :

a) La production de matériel didactique (dépliants, posters, guides pratique, etc) et l'organisation des campagnes d'information et sensibilisation des parties prenantes locales par rapport aux principaux centres d'intérêt du projet. Ces campagnes se feront par exemple à travers des émissions radiophoniques, des réunions villageoises, des fora de restitution des travaux et du porte-à-porte.

b) La récolte d'information et de témoignages auprès de ces communautés et la dissémination de ce matériel sous divers formats auprès des audiences concernées (services étatiques, autorités, élus, secteur privé) à des fins de prise de conscience, de plaidoyer et de décision.

c) La diffusion de matériel d'information et/ou campagnes de sensibilisation (ateliers, conférence, présentations, stands et événements spécifiques) auprès des autorités nationales compétentes -à des fins de plaidoyer et de prise de conscience- et auprès du secteur privé.

d) La publication, la mise à jour et la promotion des progrès et résultats obtenus par le projet :

-de manière permanente : par le biais d'un site internet alimenté par des informations thématiques de base, des données scientifiques et de terrain ainsi que des reportages incluant portraits et histoires de bénéficiaires, staff, partenaires, etc.

-de manière opportune (progrès significatif, aboutissement d'une négociation ou conclusion d'un partenariat, promulgation d'une loi, etc.) : par la diffusion de communiqués de presse et/ou d'articles, en sollicitant des interviews ou des participations dans des médias audio-visuels

-de manière ciblée ou en corrélation avec un événement de grande envergure comme un sommet de Chefs d'Etat ou encore en organisant un voyage de presse.

e) La mise en place d'une politique de l'image avec notamment la présence visible du logo de la Commission européenne sur l'ensemble des matériels de communication, des équipements et des véhicules, conformément aux directives de la CE dans ce domaine.

1.5. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action

La durée de l'action sera de 60 mois.

Année 1													
Activité	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A01. Mettre en place de l'action													WWF
A02 Suivi-évaluation interne de la mise en œuvre de l'action													WWF
A03 Suivi évaluation par le comite de pilotage													WWF
Préparation A1.1. Réaliser les études complémentaires : ○ identification des acteurs et intérêt, point de rapprochement, point de divergence et conflits potentiels ; ○ Cartographie des zones affectées par les industries minières													WWF
Exécution A1.1. Réaliser les études complémentaires : ○ identification des acteurs et intérêt, point de rapprochement, point de divergence et conflits potentiels ; ○ Cartographie des zones affectées par les industries minières													WWF
Préparation A1.2. Mettre en place des institutions de coordination, de facilitation et de suivi de la négociation et de la mise œuvre du plan d'affection													WWF
Exécution A1.2. Mettre en place des institutions de coordination, de facilitation et de suivi de la négociation et de la mise œuvre du plan d'affection													WWF

Préparation <u>A1.3.</u> Organiser des réunions de concertation avec les acteurs clés pour décider des types d'affectation et le mécanisme de suivi du plan d'affectation															WWF
Exécution <u>A1.3.</u> Organiser des réunions de concertation avec les acteurs clés pour décider des types d'affectation et le mécanisme de suivi du plan d'affectation															WWF
Préparation <u>A1.4.</u> Organiser des réunions de concertation au niveau local (village ou groupe de villages) pour négocier des limites de chaque unité d'affectation															WWF
Exécution <u>A1.4.</u> Organiser des réunions de concertation au niveau local (village ou groupe de villages) pour négocier des limites de chaque unité d'affectation															WWF
Préparation <u>A1.5.</u> Organiser des réunions de concertation spécifiques avec les communautés autochtones Baka															WWF
Exécution <u>A1.5.</u> Organiser des réunions de concertation spécifiques avec les communautés autochtones Baka															WWF
Préparation <u>A1.6.</u> Constituer les dossiers de classement des différentes unités d'affectation et les soumettre à l'autorité compétente pour approbation															WWF
Exécution <u>A1.6.</u> Constituer les dossiers de classement des différentes unités d'affectation et les soumettre à l'autorité compétente pour approbation															WWF
Préparation <u>A2.1</u> Renforcer les capacités des organisations intermédiaires à encadrer les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles (REDD)															WWF
Exécution <u>A2.1</u> Renforcer les capacités des organisations intermédiaires à encadrer les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles (REDD)															WWF

Préparation <u>A2.2</u> Accompagner les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles en collaboration avec les organisations intermédiaires (ONGs locales) en prenant compte des spécificités des peuples autochtones													WWF
Exécution <u>A2.2</u> Accompagner les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles en collaboration avec les organisations intermédiaires (ONGs locales) en prenant compte des spécificités des peuples autochtones													WWF
Préparation <u>A3.1</u> Réaliser une étude environnementale stratégique et appuyer l'intégration des recommandations y afférentes dans les plans de gestion environnementale et social des différentes entreprises (minières, forestière et ou de carbone)													WWF
Exécution <u>A3.1</u> Réaliser une étude environnementale stratégique et appuyer l'intégration des recommandations y afférentes dans les plans de gestion environnementale et social des différentes entreprises (minières, forestière et ou de carbone)													WWF
Préparation <u>A3.3</u> Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de surveillance des ressources naturelles													WWF
Exécution <u>A3.3</u> Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de surveillance des ressources naturelles													WWF
Préparation <u>A3.4</u> Faciliter le développement et la mise en œuvre des accords de collaboration entre les communautés locales et autochtones et les différentes entreprises minières et forestières													WWF

Exécution <u>A3.4</u> Faciliter le développement et la mise en œuvre des accords de collaboration entre les communautés locales et autochtones et les différentes entreprises minières et forestières																	WWF
Préparation <u>A3.6</u> Appuyer CAMIRON vers l'adoption de pratiques environnementales et sociales de qualité																	WWF
Exécution <u>A3.6</u> Appuyer CAMIRON vers l'adoption de pratiques environnementales et sociales de qualité																	WWF
Préparation <u>A3.7</u> Suivre les impacts bioécologiques environnementaux et sociaux Réalisation des inventaires fauniques et tous les trois ans ; exploitation, Enquêtes socio-économiques triennales dans les communautés Evaluation de la dynamique de la végétation par interprétation des images satellitaire																	WWF
Exécution <u>A3.7</u> Suivre les impacts bioécologiques environnementaux et sociaux Réalisation des inventaires fauniques et tous les trois ans ; exploitation, Enquêtes socio-économiques triennales dans les communautés Evaluation de la dynamique de la végétation par interprétation des images satellitaire																	WWF
Préparation <u>A4.1</u> Informer et former les parties prenantes (staff WWF et administration locales, ONGs locales, leaders d'opinion) sur les opportunités et les enjeux du marché du carbone																	WWF
Exécution <u>A4.1</u> Informer et former les parties prenantes (staff WWF et administration locales, ONGs locales, leaders d'opinion) sur les opportunités et les enjeux du marché du carbone																	WWF

Préparation <u>A4.2</u> Evaluer et renforcer les dispositifs légaux, réglementaires et institutionnels de mise en concession des forêts domaniales et communales aux investisseurs, promoteurs et ou acheteurs de carbone												WWF
Exécution <u>A4.2</u> Appuyer l'Administration et les autres parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un ou des projets pilotes REDD dans le domaine forestier permanent en collaboration avec des investisseurs, promoteurs et ou acheteurs de carbone												WWF
Préparation <u>A4.3</u> Soutenir des initiatives pilotes de projets communautaires REDD couplant la gestion durable des forêts à un mécanisme de paiement pour services environnementaux												WWF
Exécution <u>A4.3</u> Soutenir des initiatives pilotes de projets communautaires REDD couplant la gestion durable des forêts à un mécanisme de paiement pour services environnementaux												WWF

Pour l'ensemble des années suivantes:												
Activité	Semestre 3	4	5	6	7	8	9	10	Organisme responsable de la mise en œuvre			
Exécution <u>A02</u> Suivi-évaluation internes de la mise en œuvre de l'action									WWF			
Exécution <u>A03</u> Suivi évaluation par le comité de pilotage									WWF			
Exécution <u>A04</u> Suivi-évaluation externe de la mise en œuvre de l'action									WWF			
Exécution <u>A1.4.</u> Organiser des réunions de concertation au niveau local (village ou groupe de villages) pour négocier des limites de chaque unité d'affectation									WWF			
Exécution <u>A1.5.</u> Organiser des réunions de concertation spécifiques avec les communautés autochtones Baka									Partenaires local			

Exécution <u>A1.6</u> Constituer les dossiers de classement des différentes unités d'affectation et les soumettre à l'autorité compétente pour approbation										WWF
Exécution <u>A1.7</u> Matérialiser les limites des différentes unités du méso-zonage au terme de l'acte de classement (Limites du domaine forestier permanent et limites forêts communales)										WWF
Exécution <u>A2.1</u> Renforcer les capacités des organisations intermédiaires à encadrer les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles (REDD)										WWF
Exécution <u>A2.2</u> Accompagner les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles en collaboration avec les organisations intermédiaires (ONGs locales) en prenant compte des spécificités des peuples autochtones										WWF
Exécution <u>A2.3</u> Accompagner les communes de Ngoyla et de Mintom, dans la préparation du plan d'aménagement de leurs forêts communales										WWF
Exécution <u>A3.2</u> Développer un schéma directeur pour orienter la mise en place des infrastructures économiques dans la zone										WWF
Exécution <u>A3.3</u> Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de surveillance des ressources naturelles										WWF
Exécution <u>A3.4</u> Faciliter le développement et la mise en œuvre des accords de collaboration entre les communautés locales et autochtones et les différentes entreprises minières et forestières										WWF
Exécution <u>A3.5</u> Appuyer la certification forestière dans deux forêts communales et dans une concession forestière;										WWF
Exécution <u>A3.6</u> Appuyer CAMIRON vers l'adoption de pratiques environnementales et sociales de qualité										WWF

Exécution <u>A3.7</u> Suivre les impacts bioécologiques environnementaux et sociaux Réalisation des inventaires fauniques et tous les trois ans ; exploitation, Enquêtes socio-économiques triennales dans les communautés Evaluation de la dynamique de la végétation ; Effectuer des missions de reconnaissance sur une base annuelle									WWF
Exécution <u>A4.2</u> Appuyer l'Administration et les autres parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un ou des projets pilotes REDD dans le domaine forestier permanent en collaboration avec des investisseurs, promoteurs et ou acheteurs de carbone									
Exécution <u>A4.3</u> Soutenir des initiatives pilotes de projets communautaires REDD couplant la gestion durable des forêts à un mécanisme de paiement pour services environnementaux									
Exécution <u>A5.1</u> -Sur la base des résultats obtenus et leçons apprises avec les initiatives REDD (Cf RA4), contribuer au développement des stratégies et des politiques nationales relatives au REDD									WWF
Exécution <u>A5.2</u> Contribuer au développement des textes législatifs ou réglementaires susceptibles à la fois de faciliter la mise en cohérence des secteurs forestier et minier et de gérer les impacts environnementaux et sociaux cumulés									
Exécution <u>A5.3</u> Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base (comités paysan-forêt) pour leur participation optimale aux mécanismes de prise de décision en rapport avec la préparation à la REDD, la gestion intégrée des secteur minier et forestier et la redistribution des retombées									
Exécution <u>A5.4</u> Associer les acteurs du TRIDOM au Gabon et au Congo afin de stimuler la réplcation de l'action et de contribuer à l'opérationnalisation des institutions tri-nationales de la TRIDOM									

Exécution A5.5 Disséminer les leçons apprises du projet auprès des coordinations nationales REDD dans les pays du bassin du Congo, les institutions sous-régionales (COMIFAC) et au niveau international à travers le réseau WWF, l'Union européenne et à l'occasion des sessions de la CNUCC										WWF
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----

1.6. Durabilité (maximum 3 pages)

1.6.1-Impact attendu de l'action.

Résultat attendu 1

L'impact attendu du processus de définition participative et d'approbation du plan d'affectation des terres est l'instauration d'une situation « gagnant-gagnant » entre la conservation et le développement se traduisant par une mise en cohérence de différents types d'utilisation des terres pour une gestion optimale des impacts et la limitation des conflits entre les acteurs. Par ailleurs, les espaces à concéder aux communautés et aux communes au terme du classement sont susceptibles de susciter l'intérêt de ces acteurs pour la conservation et la gestion durable et constituer des opportunités de développement socio-économique (les estimations faites par le WWF pour l'exploitation du bois des deux forêts communales à classer indiquent un bénéfice annuel de l'ordre de 1,4 milliards CFA).

Résultat attendu 2

L'octroi des responsabilités de gestion des forêts aux communautés va consolider leurs droits sur ces ressources, limiter l'exploitation illégale et favoriser la gestion durable de ces ressources. Elle va permettre à ces communautés de renforcer leurs droits et de lutter contre la pauvreté à travers les emplois et revenus générés par l'exploitation du bois et/ou la vente de crédits carbone. Par ailleurs, l'appui aux communes pour la préparation des plans d'aménagement va poser les bases pour une gestion durable des forêts communales.

Résultat attendu 3

L'adoption de pratiques de qualité en matière de gestion environnementale et sociale par les sociétés forestières et minières est susceptible de minimiser les impacts négatifs (braconnage, destruction des habitats sensibles, pression foncière, etc) et maximiser les effets positifs (emploi, infrastructures sociales, revenus, etc) de l'exploitation forestière et minière sur l'environnement bioécologique et social (réduction du braconnage et des impacts sur les habitats sensibles, etc).

Résultat attendu 4

Les impacts attendus des projets REDD à accompagner sont :La lutte contre la pauvreté au sein des communautés locales et autochtones grâce aux emplois et revenus générés par la vente de crédits carbone; le développement d'une expertise locale et nationale en matière de REDD (au moins 50 personnes) ;la contribution pratique à l'élaboration d'une politique nationale et d'un cadre normatif REDD et la conservation des ressources forestières grâce aux mécanismes REDD.

Résultat attendu 5 :

Le résultat attendu 5 découle d'une série d'activités se rapportant aux politiques et cadres normatifs. Les impacts attendus au bout de ces activités sont le développement ou le renforcement des politiques et normes nationales, notamment en matière de REDD, de redistribution des retombées de l'exploitation minière et de mise en cohérence de divers aspects du code forestier et minier pour minimiser les impacts négatifs de ces deux secteurs d'activité sur l'environnement bio-écologique et social au niveau local et du bassin du Congo.

1.6.2- Plan de diffusion et possibilités de reproduction et d'extension des résultats de l'action

La diffusion des résultats et la promotion de la répliquabilité de l'action reposent essentiellement sur une stratégie de communication qui sera élaborée au cours des premiers mois du projet. Cette diffusion fera appel, selon les cas, à un ou à plusieurs des supports ou canaux suivants : émissions radiophoniques ou télévisées, posters, dépliants et brochures qui seront distribués entre autres dans le cadre des campagnes de sensibilisation et à l'occasion des réunions. Les rencontres de diverse nature (réunions de restitution,

séminaires-ateliers, etc) constitueront également des occasions de diffusion des résultats. Ces rencontres au double niveau national et du TRIDOM seront déterminantes dans la perspective de la reproduction de l'action. A ce sujet, les guides pratiques et autres publications de vulgarisation seront aussi très importants. Enfin, le site internet à créer sera d'un apport significatif dans la diffusion à large échelle des résultats et la promotion de la répliquabilité de l'action.

1.6.3-Analyse des risques et éventuels plans de réserve

Au niveau de chacun des résultats attendus, il existe des risques susceptibles de compromettre les activités ou d'en limiter les impacts.

Au niveau du plan d'affectation des terres. L'Etat camerounais dans le document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) a opté pour la promotion de la croissance à travers l'exploitation minière. Compte tenu de cette orientation stratégique, le risque que de nouveaux intérêts miniers de nature à compromettre les efforts de conservation se manifestent dans la zone n'est pas totalement à écarter. Le plaidoyer et le lobbying reste la seule piste de minimisation de ce risque.

Au niveau de la gestion communautaire et participative des ressources naturelles. Le risque le plus important ici est l'absence ou l'insuffisance de la motivation de la part des communautés et communes. Il ne faut pas sous-estimer le peu de motivations que présentent certaines communautés villageoises habituées à un état « d'assistés sociaux ». Cette absence ou insuffisance de motivation pourrait également être liée au mécontentement de ces acteurs privés des redevances de l'exploitation forestières industrielle depuis près d'une décennie suite à l'affectation de la zone comme concession de conservation. L'information, la sensibilisation et l'appui technique de proximité sont les leviers sur lesquels on pourrait s'appuyer pour limiter les effets de ce risque potentiel.

Au niveau de l'adoption des pratiques de qualité sur la gestion environnementale et sociale par le secteur privé. L'adoption des pratiques de qualité requiert non seulement la volonté du secteur privé à coopérer, mais aussi, pour certains aspects, des conditions de marché favorables. Le risque lié à la volonté peut être jugulé comme dans le cas précédent par l'information, la sensibilisation et l'appui technique de proximité. Le second risque quant à lui ne peut être limité que par le lobbying pour la mobilisation politique et institutionnelle autour du strict respect du PGES et la recherche de financement supplémentaire pour soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et sociales. La réussite des initiatives REDD pourraient également constituer une solution de rechange pour le soutien des efforts de conservation et de développement dans la zone.

Au niveau des initiatives communautaire REDD. Les risques évoqués pour la gestion participative ainsi que les mesures de mitigation éventuelles sont valables pour ce module. Par ailleurs, deux autres facteurs peuvent limiter l'adhésion des communautés. Il s'agit d'une part, du caractère nouveau/expérimental du REDD qui est de nature à aggraver l'incertitude liée au processus et, d'autre part, de la lenteur et de l'issue peu satisfaisante des discussions internationales relatives au REDD. La possibilité d'exploiter durablement le bois et les produits non-ligneux ainsi que le soutien aux initiatives génératrices de moyens d'existence pourraient contribuer à mitiger ces risques.

Au niveau du renforcement des cadres législatifs et politiques.

La plupart des problématiques abordées par l'action sont sensibles de par leur caractère novateur et /ou leur portée politico-stratégique (REDD, mines, conflit mines-forêts, redistribution des retombées). Ce caractère charrie des enjeux énormes, d'où par exemple les risques de résistance institutionnelle qu'on ne saurait ignorer. La mise en œuvre d'une partie des activités proposées est subordonnée à la volonté politique et à l'engagement des gouvernants. Des manquements ou déficits à ce niveau seraient préjudiciables pour l'action, d'où la nécessité de faire le plaidoyer au niveau local et national et de travailler étroitement avec des instances ayant un poids politique et institutionnel considérable (Comité technique de suivi du forum sur la gestion intégrée des ressources forestières et minières mis sur pied à l'Assemblée Nationale, services centraux des ministères concernés, comités nationaux de relecture des lois forestières, environnementales et minières, comité national REDD, comité de pilotage du projet comprenant des acteurs influents). Un autre risque au niveau national pourrait venir de l'environnement politique et social qui va être marqué par des élections en 2011 et 2012. La précarité ou les troubles sociopolitiques ne manqueraient pas d'avoir des impacts négatifs sur l'action.

1.6.4- Principales conditions préalables et hypothèses

Les suppositions relatives aux facteurs non maîtrisés par le projet et interférant sur la logique d'intervention relèvent des domaines politique, institutionnel et social. L'atteinte des résultats escomptés suppose que le gouvernement camerounais continu à garantir l'application des cadres

normatifs nationaux de gestion des ressources naturelles, maintient sa volonté et ses efforts actuels de gestion durable et s'engage résolument dans les processus en cours au niveau international par rapport aux changements climatiques. L'aboutissement dans des délais raisonnables de ces processus constitue également un préalable à l'atteinte des résultats de l'action liés au REDD. Plus précisément, il est à espérer que l'option prise pour les approches politiques et les incitations positives face aux questions de REDD ne change pas négativement.

Sur un autre plan, l'action pose comme préalable que le gouvernement camerounais garde ses options actuelles de gestion durable des ressources naturelles, maintienne les orientations actuelles de concession de conservation du massif forestier de Ngoyla-Mintom et adopte un plan de zonage avec les principaux types d'affectations escomptés dans un délai raisonnable. Enfin, l'atteinte des résultats sera également conditionnée par la stabilité sociale et politique dans la zone, un engagement soutenu de la part des acteurs-clés (CAM IRON, ONG, etc) ainsi que l'absence de fortes pressions extérieures qui pourrait mettre en péril la bonne mise en place des activités dans les délais du projet.

1.6.5- Durabilité de l'action

Durabilité financière

L'acquisition et la gestion durable (avec plan de gestion et plan d'affaires) des forêts communautaires et communales sont susceptibles de donner aux communautés et communes des moyens financiers considérables pour la poursuite des actions de développement soutenable sur le moyen et long termes. A ce sujet, les retombées financières des initiatives REDD font partie des opportunités sur lesquelles on compte pour assurer la durabilité financière des actions entreprises. La mise en place projetée d'un mécanisme de financement local à travers la contribution des opérateurs économiques (à l'instar du Fonds de lutte contre le braconnage dans l'UTO Sud-Est Cameroun mis en place grâce à la facilitation de WWF) participe également de ce souci.

Durabilité institutionnelle

Plusieurs activités permettent d'assurer la durabilité institutionnelle de l'action. Il s'agit notamment :

(a) De la facilitation de la mise en place des institutions ou instances pérennes qui sont appelées à soutenir ou à poursuivre certaines activités. La création d'une Unité Technique Opérationnelle et la mise en place des Comités paysans-forêts et des plateformes -multi acteurs rentrent dans ce cadre : plate-forme de négociation et de mise en œuvre du plan d'affectation des terres et plate-forme de concertation permanente entre les communautés du secteur Mbalam-Ntam et Cam Iron ; et

(b) Du renforcement des capacités et de l'implication des acteurs-clés tels que les populations locales, les communes, les ONG locales, le secteur privé et les services étatiques centraux et locaux. La plupart de ces acteurs sont installés dans la zone de façon (quasi) permanente et on peut à ce titre compter sur eux pour la pérennisation des actions. Le renforcement des capacités se fera à travers l'information, la sensibilisation et les séances de formation à des aspects importants ou novateurs. L'intervention des consultants internationaux et senior nationaux se fera entre autres dans une logique de transfert de connaissances à ces acteurs-clés. L'implication de ces derniers à presque toutes les phases de l'action se fera dans le cadre d'un partenariat pouvant être institutionnalisé ou formalisé. Ainsi par exemple, il est prévu de signer une convention avec les ONG locales pour l'accompagnement des forêts communautaires. A travers le renforcement de capacités et la participation des cibles et bénéficiaires, il y a lieu de dire que l'appropriation des processus en terme d'après-projet est assurée.

Durabilité politique

Le résultat attendu 5 cadre parfaitement avec les préoccupations de durabilité politique. Comme indiqué dans la partie méthodologique, le massif de Ngoyla-Mintom sera un site où seront testées diverses options ou orientations découlant des initiatives nationales en cours pour l'amélioration des cadres normatifs en matière de gestion des forêts, de REDD et de mines. La contribution du projet au processus de développement ou d'amélioration des cadres politique, législatif et réglementaire dans ces domaines est garantie par l'interaction avec les différents comités nationaux de relecture ou d'élaboration des politiques et textes normatifs susmentionnés. Plus concrètement, cette contribution se fera principalement à travers les avant-propositions de textes à soumettre à ces instances. Il est aussi attendu de l'action des

suggestions par rapport à l'applicabilité du nouveau manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires au Cameroun.

1.7. Cadre logique

Veuillez compléter l'Annexe C¹⁹ des Lignes directrices à l'attention des demandeurs. **Le cadre logique doit être rempli avec soin et les résultats quantifiés chaque fois que possible.**

2. BUDGET DE L'ACTION

Les chiffres proposés en annexe B de la présente demande de subvention sont déterminés sur les bases suivantes :

- 1- informations réelles disponibles au sein de notre organisation en termes de salaire et de coûts de fonctionnement
- 2- Estimations basées sur les données collectées sur le marché
- 3- Estimation basées sur l'expérience de nos équipes tant sur le plan financier et technique.

La présentation de ce budget a respecté le canevas proposé par la commission de l'Union Européenne et est articulée dans les rubriques ci-après :

- Ressources humaines
- Voyages
- Matériel & fournitures
- Bureau local
- Autres coûts, services

Le budget total est évalué à 3 000 100 € avec une contribution de WWF estimée à 500 100€.

Le total des coûts éligibles proposés est de 2 836 549 € auxquels s'ajoute une provision pour imprévus de 23 364 € et, des couts administratifs de 163 551€.

Les rubriques significatives se déclinent comme suites :

a) Ressources humaines

a-1 : L'action va mobiliser les ressources humaines de divers ordres dont les salaires ou indemnités sont pris en charge totalement ou partiellement par le budget, sur la base de la grille en vigueur au WWF CARPO Il s'agit :

- 15 staffs techniques dont 5 à temps plein et 10 à temps partiel ;
- 11 personnels d'appui dont 5 totalement pris en charge et 6 partiellement
- 125 jours de consultations de niveau internationales pour le renforcement des capacités et le suivi de la mise en œuvre des activités lies au problématiques mines et REDD qui sont relativement nouvelles au Cameroun
- 191 jours de consultations nationales seniors pour divers études

a-2 : Perdiem

Sur la base de la grille de taux en vigueur au WWF CARPO, Cameroun Programme, les perdiems ont été prévus pour divers voyage du staff dans et hors de la zone de l'action, et pour les participants à diverses réunions à organiser à l'échelle du village, de l'arrondissement, du département et dans les grandes villes tel que Yaoundé.

b) Voyages

¹⁹ Vous pouvez trouver des explications à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/publications/manuals-tools/t101_fr.htm

Au total 5 voyages Europe-Cameroun sont prévus pour les consultants internationaux et 13 voyages sous régionaux pour les participants congolais et Gabonais à certaines réunions dans la cadre de l'action. Les coûts de billets d'avion ont été évalués sur la base des taux actuels.

c) Matériel & fournitures

Essentiellement composé de 2 véhicules, de 8 Cybertracker units et une installation de panneaux solaires afin de faciliter la mise à disposition de l'électricité et assurer le monitoring.

d) Autres coûts, services

Cette rubrique est faite de coûts de consultants et de dépenses diverses envers les tiers contribuant à la réalisation des activités du projet.

3. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Veuillez remplir l'annexe B (feuille 2) des Lignes directrices à l'attention des demandeurs pour fournir des informations sur les sources de financement attendues pour l'action.

4. EXPERIENCE D'ACTIONS SIMILAIRES DU DEMANDEUR

Titre du projet: Sangha Tri National Forest Landscape Program 2006 - 2011		Secteur²⁰ : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)²¹	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroun et RCA (Paysage du Tri-National de la Sangha)	4 148 632	WWF CARPO	US Agency for International Development (USAID)	1 122 453	01/10/2006 à 30/09/2011
Objectifs et résultats de l'action					
Institutionnaliser une approche plus inclusive et participative de la planification et la gestion des ressources naturelles du Tri-National de la Sangha, incluant le renforcement des capacités pour l'amélioration de la gouvernance, le développement des moyens de subsistance alternatives, la participation des hommes et femmes de toutes les groupes ethniques au partage des bénéfices d'utilisation durables des terres. Les principaux résultats sont notamment : - L'élaboration participative du schéma d'utilisation des terres du Tri-National de la Sangha (TNS) comportant les différentes affectations des terres (Parc Nationaux, concessions forestières, zone de chasse sportive, zone minière, zone de chasse communautaire et zone agro-forestière) et les grandes orientations d'aménagement. - Le développement des plans d'aménagement et la structure de gouvernance des différentes unités d'affectation des terres, en intégrant entre autre les droits des peuples autochtones et le régime foncier, ainsi qu'une répartition équitable des retombées des ressources naturelles ; - l'élaboration d'une stratégie de financement durable des secteurs clés du paysage TNS incluant entre autres le développement de l'écotourisme, devant également contribuer à la mise en place d'une économie basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans le TNS, et susciter la participation des communautés locales aux activités de conservation.					

²⁰ Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

²¹ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Dja-Minkebe-Odzala Forest Landscape Program 2006-2011		Secteur²² : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)²³	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroun, Gabon et République du Congo (Paysage du Tri-National Dja-Minkébé-Odzala)	4 928 773	WWF CARPO	US Agency for International Development (USAID)	2 392 421	01/10/2006 à 30/09/2011
Objectifs et résultats de l'action					
Institutionnaliser une approche plus inclusive et participative de la planification et la gestion des ressources naturelles du Tri-National Dja-Minkebe-Odzala (TRIDOM), renforcer les capacités pour l'amélioration de la gouvernance, la participation des hommes et femmes de tous les groupes ethniques en tant que acteurs et bénéficiaires de l'utilisation durables des terres. Les principaux résultats incluent : – l'élaboration participative et l'adoption par les gouvernements des trois pays d'un plan d'utilisation des terres du TRIDOM ; – le développement des plans d'aménagement des aires protégées (3070820 ha), des zones communautaires de gestion (1493383 ha) ; – le renforcement de la prise en compte de la conservation de la biodiversité et particulièrement la faune dans l'aménagement des concessions forestières et minières ; – l'amélioration du cadre réglementaire pour la chasse et la pêche dans les principales rivières ; la prise en compte des spécificités des peuples autochtones Baka et Bakola dans les processus de développement des plans d'affectation des terres et d'aménagement des différentes unités d'usage.					

²² Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

²³ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Jengi Action network		Secteur²⁴ : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)²⁵	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Sud-Est Cameroun (3 millions ha)	4 500 000	WWF CARPO	WWF Pays-Bas	1 500 000	01/07/2005 à 30/06/2008
Objectifs et résultats de l'action					
La gestion durable de la biodiversité au Sud-Est Cameroun est assurée et contribue à améliorer les conditions de vie des populations locales Principaux résultats obtenus : 1- Mise en place de l'Unité Technique Opérationnel Sud-Est pour garantir la cohérence dans les interventions à l'échelle du paysage en matière de gestion durable de ressources forestières et fauniques ; 2- Développement et mise en œuvre des conventions de collaboration avec les acteurs sur diverses thématiques (convention pour la lutte contre le braconnage, convention pour la gestion durable de la faune, mise en place et capacitation d'un réseau de gestionnaires des forêts communautaires, mise en place et capacitation d'un réseau des ONGs locales du Sud-Est) ; 3- Assistance technique aux concessionnaires pour la gestion durable et la certification (avec 18/22 plan d'aménagement approuvé, 314000 ha de forêt certifié FSC) ; 4- Finalisation de l'élaboration du plan d'aménagement et du plan d'affaires du Parc National de Lobeke ; 5- Développement et mise en œuvre des plans de surveillance des Parc Nationaux de Lobeke, Boumba Bek et de Nki ; 6- Développement et mise en œuvre d'un système de suivi écologique et socio-économique pour évaluer les impacts des actions de conservation et de développement durable ; 7- Renforcement des cadres institutionnels et réglementaires pour améliorer le partage des retombées de l'exploitation des ressources forestières et fauniques ; 8- Accompagnement des communautés dans la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques et leur retombées, marquées par la mise en place de 8 forêts communautaires, l'élaboration des plans gestion de 5 zones de chasse communautaire, l'encadrement des structures communautaires de gestion des redevances forestières (CGRF) ; et 9- Développement et mise en œuvre des accords transfrontaliers conservation du Tri-National de la Sangha (Accord de Coopération, de Lutte Anti-braconnage, et de Libre circulation du personnel) et du Tri-National Dja-Minkebe-Odzala (Accord de Coopération).					

²⁴ Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

²⁵ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Renforcement des capacités en matière de REDD		Secteur²⁶ : 410 (Protection de l'environnement, General),			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)²⁷	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroon, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC,	2 000 000	WWF, WCS & CI	AFD	1 000 000	01/04/2009 à 31/12/2010
Objectifs et résultats de l'action					
Renforcer les capacités pour catalyser l'émergence d'un mécanisme d'investissement permettant de maintenir la valeur globale du carbone stocké dans les forêts tropicales du Bassin du Congo Résultats attendus : 1- Dans le cadre de la CCNUCC et des processus internationaux liés, les six pays du Bassin du Congo sont outillés pour clairement identifier, articuler, défendre et promouvoir avec succès leurs intérêts régionaux et nationaux, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de financement de REDD ; 2- Les capacités institutionnelles et techniques (connaissances de base, systèmes, outils et méthodes) au niveau régional, national et du terrain sont renforcées pour préparer les stratégies nationales de REDD et, en particulier, établir des méthodologies fiables et cohérentes de mesure et d'évaluation du carbone forestier, et améliorer le rapportage et le suivi des stocks, de carbone permanents et des émissions de gaz à effet de serre résultants de la déforestation et de la dégradation des forêts; 3. Les acteurs au niveau régional, local et du terrain sont sensibilisés et comprennent les processus liés à la CCNUCC et aux instruments qui sont mis en place pour fournir des compensations pour REDD et la séquestration de carbone d'activités agricole, de foresterie et d'utilisation des terres,. 4. Des projets pilotes, appelés « <i>early action projects</i> » dans le Plan d'Action de Bali sont développés au niveau du terrain et au niveau national par la mise en place des politiques et mesures habilitantes.					

²⁶ Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

²⁷ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Strengthening indigenous community based forest enterprises (CBFEs) in priority éco-regions in Latin America, Asia-Pacific and Africa		Secteur²⁸ : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural), 43050 (Développement alternatif non agricole)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)²⁹	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroun (Parc Nationaux de Campo Man, Lobéké, Boumba Bek et Nki)	717 587 Euro	WWF, CIFAD, CEPFILD	EU, ENV/2006/114-530/TPS	574 000 Euro	01/07/2007 à 30/06/2010
Objectifs et résultats de l'action					
Objectifs 1-Augmenter les revenus et améliorer le bien-être des communautés forestières dans quatre pays en Amérique Latine, Asie et Afrique ; 2-Renforcer les capacités des communautés forestières à gérer effectivement leurs ressources forestières tout en contribuant aux objectifs de gestion des forêts au niveau régional et national ; 3-Générer des outils et modèles qui renforcent l'habileté des communautés rurales à travers le monde à gérer leurs ressources forestières de manière à créer un accroissement des revenus et la cohésion sociale.					
Résultats obtenus à ce jour - Appui à l'acquisition de forêts communautaires pour 14 communautés, 15 Entreprises forestières communautaires mises sur pied, - Formation en élaboration des PSG: 07 personnes de l'administration forestière et 06 ONG locales, - Formation en inventaire d'exploitation et sur les techniques forestières de base (GPS, Boussole, cartographie manuelle): 14 EFC (soient 134 personnes) et 05 ONG locales (soient 10 personnes), - Formation sur les techniques d'exploitation artisanale de bois : 3 EFC (36 personnes), - Formation en abattage sécuritaire et directionnel (12 personnes), - Formations sur la maintenance des outils de coupe (tronçonneuses) (2 personnes), - Formation à la négociation et le suivi des partenariats: 15 EFC (32 personnes), - Elaboration de Business Plans pour 6 communautés, - Révision de plans de développement local pour 10 communautés, - Etude sur les marchés du bois des EFC ; - facilitation des liens commerciaux entre les EFC et les acheteurs de bois, - Production d'une version simplifiée du Nouveau Manuel des Procédures d'acquisition et normes de gestion des FC.					

²⁸ Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

²⁹ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale		Secteur³⁰ : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural), 43050 (Développement alternatif non agricole)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)³¹	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroun et Gabon	1 917 750 Euro	WWF CARPO, WWF Belgique, Nature+ FUSAGx	DACEFI, ENV/2004-81135	1 534 200 Euro	01/01/2006 à 31/12/2008
Objectifs et résultats de l'action					
Contribuer à la gestion durable des massifs forestiers d'Afrique centrale par la promotion d'approches de foresteries sociales et communautaires, alternatives à l'exploitation illégale des massifs.					
Résultats obtenus					
Cameroun :					
- Soutien direct à 15 forêts communautaires regroupant 22 villages, soit environ 8.000 personnes et plus de 47.000 hectares de forêts (notamment élaboration et révision de PSG et réalisation de Certificats Annuels d'Exploitation (CAE)); - Renforcement des capacités des parties prenantes (FC, ONG locales et administration forestière) par une trentaine de formations (ex. gestion de FC, élaboration de plan simple de gestion et constitution des dossiers de CAE, gestion des pépinières villageoises, exploitation artisanale, techniques d'éducation environnementales) ; - Collaboration avec 4 ONG locales et des universités notamment par l'accueil et l'encadrement d'étudiants en mémoire ; - Participation active à la révision du « Manuel des procédures d'attribution et normes de gestion des FC au Cameroun ».					
Gabon :					
- Appui à deux communautés villageoises pour l'élaboration des tout premiers dossiers de forêts communautaires pilotes ; - Production d'un canevas de dossier de demande de création de FC et d'un canevas de Plan Simple de Gestion qui ont été transmis au Ministère de l'Economie forestière afin de nourrir le processus législatif et réglementaire ; - Vulgarisation de techniques agro forestières dans 3 sites partenaires (mise en place de 3 pépinières villageoises d'une capacité totale de 9.000 plants, production et diffusion d'arbres fruitiers et essences forestières commerciales, test de production d'une souche locale de champignons) ; - Encadrement et renforcement des capacités des communautés locales (création de deux entités juridiques de gestion de FC (associations).					

³⁰ Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

³¹ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Titre du projet: Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale, PHASE 2		Secteur³² : 410 (Protection de l'environnement, General), 43040 (Développement rural), 43050 (Développement alternatif non agricole)			
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donateurs pour l'action (nom)³³	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Cameroun et Gabon	3 125 000 Euro	WWF CARPO, WWF Belgique, Nature+ FUSAGx	DACEFI, ENV/2004-81135	2 500 000 Euro	01/01/2010 à 31/12/2014
Objectifs et résultats de l'action					
L'Objectif spécifique est de développer la foresterie sociale et communautaire sur les plans technique, institutionnel et organisationnel en périphérie des aires protégées au Gabon (parcs nationaux de Minkébé et axe Lopé) et au Cameroun (Réserve de faune du Dja)					
Résultats attendus:					
- Les acteurs concernés par la foresterie sociale sont informés, formés et renforcés au Cameroun et au Gabon. - Des entités de gestion de Forêts Communautaires (FC) sont créées et/ ou renforcées au Gabon et au Cameroun. - Des sites de démonstration d'initiatives collectives en foresterie sociale et agroforesterie sont renforcés et/ ou mis en place au Gabon et au Cameroun. - Des Forêts communautaires dotées de Plans Simples de Gestion (PSG) sont exploitées au Gabon et au Cameroun. - Les expériences et leçons tirées du Projet sont capitalisées et diffusées au Cameroun et au Gabon.					

³² Voir la liste standard des secteurs dans PADOR ou dans l'annexe MA des lignes directrices.

³³ Si le donateur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

III. LE DEMANDEUR

Numéro d'identification³⁴ EuropeAid	CM-2009-BAZ-1409818171
Nom de l'organisation:	WWF, Central Africa Programme Office

1. IDENTITE

Les informations demandées sous le point ci-dessous ne sont à compléter qu'en cas de modifications ou ajouts par rapport aux renseignements donnés dans le formulaire de note succincte de présentation.

Coordonnées du demandeur pertinentes dans le cadre de cette action:	
Adresse postale:	Immeuble Panda, Rue la Citronnelle, BAT Compound Bastos, BP 6776 Yaoundé Cameroun
Numéro de téléphone: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	+237 22 21 70 83/84
Numéro de téléphone portable: Indicatif Pays + numéro	+237 75 27 50 01 +237 99 31 27 14
Numéro de fax: Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	+237 22 2170 85
Personne de contact pour cette action:	André KAMDEM TOHAM, Directeur Régional de Conservation.
Adresse e-mail de la personne de contact:	Atoham@wwfcarpo.org
Adresse e-mail de l'organisation:	Nquist@wwfcarpo.org
Site Internet de l'organisation:	www.panda.org/who_we_are/wwf_offices/cameroon

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à la Commission européenne. La Commission européenne ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

³⁴ Voir la note de pas de page 2.

IV. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION

1. DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S)

Ce formulaire doit être rempli pour chaque organisation partenaire au sens de la section 2.1.2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour chaque partenaire.

Numéro d'identification EuropeAid ³⁵	
Dénomination juridique complète (raison sociale)	
Nationalité ³⁶	
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	
Historique de la coopération avec le demandeur	

Important: Ce formulaire de demande d'information sur le(s) partenaire(s) doit être accompagné d'une déclaration de partenariat signée et datée par chaque partenaire conformément au modèle fourni.

2. DECLARATION DE PARTENARIAT

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par la Commission européenne. Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, la Commission européenne exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris ce que sera leur rôle dans l'action avant que la demande ne soit soumise à la Commission européenne.
2. Tous les partenaires doivent avoir lu le contrat type de subvention et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Les partenaires donnent mandat au demandeur principal de signer le contrat avec la Commission européenne et de les représenter dans toutes relations avec la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. Le demandeur doit consulter régulièrement ses partenaires et les tenir complètement informés du déroulement de l'action.
4. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à la Commission européenne.

³⁵ Voir la note de bas de page 2.

³⁶ Voir la note de bas de page 1.

5. Les propositions de changements substantiels relatifs aux volets de l'action à laquelle ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires concernés avant d'être soumises à la Commission européenne. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications à la Commission européenne pour approbation.
6. Lorsque le Bénéficiaire n'a pas son siège dans le pays de mise en œuvre de l'action, les partenaires doivent se mettre d'accord avant la fin de l'action sur une distribution équitable du matériel, véhicules et fournitures de l'action achetés avec la subvention de l'UE entre les partenaires locaux ou les bénéficiaires finaux de l'action.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à la Commission européenne. Je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Nom:	
Organisation:	
Fonction:	
Signature:	
Date et lieu:	

V. ASSOCIE(S) DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION

Cette section doit être remplie pour chaque organisation associée au sens de la section 2.1.2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des associés.

	Associé 1
Dénomination juridique complète (raison sociale)	
Numéro d'identification EuropeAid³⁷	
Nationalité³⁸	
Statut juridique³⁹	
Adresse officielle	
Personne de contact	
N° de téléphone: préfixe pays + préfixe ville + numéro	
N° de fax : préfixe pays + préfixe ville + numéro	
Adresse électronique	
Nombre d'employés	
Autres ressources pertinentes	
Expérience d'actions similaires, en fonction de leur rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	
Historique de la coopération avec le demandeur	

³⁷ Le cas échéants. Les associés n'ont pas l'obligation de s'enregistrer dans PADOR.

³⁸ Voir la note de pas de page 1

³⁹ Par ex. sans but lucratif, organisation internationale, etc.

VI. LISTE DE CONTRÔLE

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VERIFIER QUE CHACUN DES ELEMENTS SUIVANTS DE VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET REMPLIT LES CRITERES CI-DESSOUS:	A compléter par le demandeur :	
Intitulé de la proposition:	Oui	Non
PARTIE 1 (ADMINISTRATIVE)	oui	
1. Le formulaire correct de demande de subvention, publié au titre de cet appel à propositions, a été utilisé	oui	
2. La déclaration du demandeur est remplie et dûment signée et envoyée avec le formulaire complet du demande.	oui	
3. La proposition est dactylographiée et est en anglais, en espagnol, en français ou en portugais et dans la même langue que la note succincte de présentation.	oui	
4. Un original papier est joint	oui	
5. Une version électronique de la proposition (1 CD-Rom ou clé USB) est jointe	oui	
6. Chacun des partenaires a rempli et signé une déclaration de partenariat et ces déclarations sont jointes (veuillez indiquer « non applicable » (NA) s'il n'y a pas de partenaire)	NA	
7. Le budget est présenté dans le format requis, est libellé en EUR et est joint	oui	
8. Le cadre logique est rempli et joint	oui	
PARTIE 2 (ELIGIBILITE)	oui	
9. L'action sera mise en œuvre dans un/des pays éligible(s).	oui	
10. La durée de l'action est égale ou inférieure à 60 mois (durée maximale autorisée)	oui	
11. La contribution demandée est égale ou supérieure aux montants minimums de subvention permis pour le lot choisi.	oui	
12. La contribution demandée est égale ou inférieure aux montants maximums de subvention permis pour le lot choisi.	oui	
13. La contribution demandée est égale ou inférieure à 80% ou 50% des coûts éligibles totaux (pourcentage maximum autorisé, comme précisé dans les sections 1.3 des lignes <u>directrices à l'intention des demandeurs</u>).	oui	
14. La contribution demandée ne varie pas de plus de 20% par rapport à l'estimation indiquée dans le formulaire de note succincte de présentation correspondante ou une justification est fournie sous la section II.2 du formulaire complet de demande.	oui	

VII. DECLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur, représenté par le soussigné, mandataire du demandeur et, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant également chaque partenaire éventuel, déclare par la présente que :

- le demandeur dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles mentionnées à la section 2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat du formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE (disponible à l'adresse Internet suivante http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm). En outre, nous reconnaissons et acceptons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une quelconque de ces situations, nous pouvons être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.5 du Guide pratique ;
- le demandeur (et chaque partenaire, le cas échéant) a soumis les documents justificatifs comme stipulé à la section 2.4 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs;
- le demandeur et chaque partenaire (le cas échéant) est éligible conformément aux critères définis aux sections 2.1.1 et 2.1.2 des Lignes directrices à l'attention des demandeurs ;
- si recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux Lignes directrices à l'attention des demandeurs (annexe F) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Les demandes de subvention suivantes ont été soumises (ou sont sur le point d'être soumises) aux institutions européennes, au Fonds Européen de Développement et aux Etats membres de l'UE pendant la période des 12 mois derniers :

- <listez seulement les actions dans le même domaine que la proposition>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai la Commission européenne à laquelle cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Si des éléments figurant dans la note succincte de présentation ont dû être modifiés dans le formulaire complet de demande, veuillez l'indiquer et le justifier ci-dessous :

Le demandeur déclare que les informations fournies dans le Formulaire complet de demande et dans la Déclaration sont correctes et n'ont pas varié (sauf dans le cas de possibles changements comme spécifié ci-dessus) par rapport à celles fournies dans la Note succincte de présentation présentée pour la première phase de cet appel. Ceci entend que tout changement entre la Note succincte de présentation et le formulaire complet de demande qui n'aurait pas été communiqué à la Commission européenne peut conduire au rejet de cette demande.

Signée au nom et pour le compte du demandeur:

Nom	André KAMDEM TOHAM
Signature	
Fonction	Directeur Régional de la Conservation
Date	10 mars 2010